



La retraite

Guide d'information
pour les femmes
à faible revenu





La retraite

Guide d'information
pour les femmes
à faible revenu



Recherche et rédaction

Isabelle Marchand

Comité de lecture

Gisèle Bourret

Josette Catellier

Francyne Ducharme

Coordination

Suzanne Biron

Berthe Lacharité

Révision, graphisme et mise en page

Johanne Carbonneau

Photographies

Mathilde Savard-Cloutier

Nous remercions Marie Leahey et Michel Lizée qui ont généreusement partagé leur connaissance des régimes de retraite et de pension. Nous leur devons notamment « le cas de Chantal » et « le cas de Thérèse », dans la section 3 du document.

Nous remercions également les personnes suivantes qui ont apporté leurs judicieux commentaires à une version antérieure du guide : France Bourgault, Johanne Brabant, Sophia Cotton, Nicole Dubois, Linda Gagnon, Élisabeth Germain, Hélène Gervais, Marie-Marthe Lespinay, Monique Moisan, Pierre Riley.

Nos remerciements s'adressent aussi à la Fédération des femmes du Québec, à l'R des centres de femmes du Québec et à la Table de concertation du mouvement des femmes du Centre-du-Québec qui ont collaboré étroitement à la réalisation de ce guide.

Ce document a été produit grâce
au soutien financier de Condition féminine Canada.



Condition féminine Status of Women
Canada Canada

© Relais-femmes, 2012

Dépôt légal : deuxième trimestre 2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN-978-2-922561-35-7

Table des matières

7 Introduction

9 Vieillesse, revenu et retraite

Prendre sa retraite 10

Que veut dire « être à faible revenu »? 10

La situation financière des personnes âgées 12

13 Quand être une femme âgée rime avec précarité et pauvreté

Le logement et le fait de vivre seule 13

Le travail 14

La famille 14

L'espérance de vie des femmes 15

16 Les programmes de retraite au Canada et au Québec

Les régimes publics du gouvernement fédéral 16

Le Régime de rentes du Québec 19

Les régimes privés de pension 22

Les épargnes personnelles 23

Le programme Allocation-logement et les crédits d'impôt 24

Calculer son revenu une fois à la retraite 25

Où s'informer pour les régimes de retraite et autres allocations? 27

29 Des ressources locales à découvrir

Les organismes féministes et communautaires 29

Les associations pour les personnes âgées 35

Les organisations et les services de santé et de services sociaux 37

Les lignes téléphoniques d'urgence 38

39 Des luttes à poursuivre au-delà des stratégies individuelles

Des idées et stratégies pour économiser au quotidien 39

S'impliquer, se mobiliser et lutter pour améliorer
ses conditions de vie 40

Des luttes pour améliorer les régimes de retraite 43

Quelques mots en guise de conclusion 44

Index des ressources 45

Bibliographie 47

Références bibliographiques 50

Annexe 1 : Les mesures de la pauvreté 53

Annexe 2 : En vrac, des idées et des stratégies d'animation 56

Autrefois définies exclusivement comme des épouses, des mères et des ménagères, les femmes âgées d'aujourd'hui appartiennent à la génération de celles qui ont ouvert de multiples portes aux générations suivantes¹. Dans la foulée de la Révolution tranquille, les transformations sociales ont été nombreuses, ce qui a complètement bouleversé les trajectoires des femmes. C'est notamment leur participation massive à la sphère publique et au marché du travail dès les années 60 qui a contribué à changer leurs expériences de vie et, forcément, les contextes de vieillissement. « Pour la première fois dans l'histoire, une génération de femmes arrivent à la retraite après avoir fait partie de la population active pendant la majeure partie de leur vie². » Les parcours des femmes avançant en âge et vers la retraite sont très variés : travail à temps partiel et préretraite, maintien en emploi au-delà de 65 ans, réinsertion tardive ou postcarrière, travail domestique et soutien à la famille, militantisme, bénévolat, etc.³ Les expériences du vieillissement se conjuguent dorénavant au pluriel et s'inscrivent souvent en continuité avec la vie menée.

Toutefois, l'avancée en âge reste marquée par la persistance de représentations sociales négatives décrivant les femmes âgées comme des « petites madames », dépendantes et fragiles⁴. L'âgisme*, combiné au sexisme, contribue à reproduire ces clichés sur le vieillissement des femmes et perpétue leur diffusion dans l'espace social. Or, malgré ces images stéréotypées, les modèles des femmes âgées tendent à changer. Par exemple, on note l'émergence des « super mamies » qui, dans le prolongement des « super femmes » des années 80, « vivent leur retraite à cent à l'heure⁵ ». Elles arrivent à concilier le soutien et la présence aux enfants et aux petits-enfants, les engagements communautaires ou militants, les activités de loisirs et les voyages. En contrepartie, d'autres femmes âgées demeurent centrées sur leur rôle de grand-mère, sur les pratiques de grand-maternage ou de soin et d'aide aux proches. Entre ces pôles, diverses trajectoires conditionnent également la vie des femmes, comme le célibat, l'orientation sexuelle, le parcours migratoire, la famille recomposée ou le fait de ne pas avoir eu d'enfant.

Il existe donc plusieurs façons de vieillir et les expériences du vieillissement sont plurielles et vécues différemment selon le statut social et économique, l'origine ethnoculturelle, l'orientation sexuelle, l'appartenance religieuse, etc. Par conséquent, les conditions dans lesquelles les femmes prennent et prendront leur retraite varient en fonction de ces mêmes facteurs. Et les inégalités subies au cours de leur vie ne s'effaceront pas au moment de la retraite. Au contraire, plusieurs persisteront et certaines se renforceront avec

« Pour la première fois dans l'histoire, une génération de femmes arrivent à la retraite après avoir fait partie de la population active pendant la majeure partie de leur vie². »

* Les représentations sociales et les stéréotypes véhiculés sur la vieillesse fournissent une vision partielle et grossière du vieillissement, ce qui entraîne l'association d'attributs souvent négatifs à toute une catégorie d'individus, ici les personnes âgées.

l'avancement en âge. « Être âgé, surtout très âgé, et être une femme signifie trop souvent faire face à la pauvreté et ses conséquences sur le plan de la santé et des conditions de vie⁶. »

Ce guide, financé par Condition féminine Canada, a été conçu à l'intention des intervenantes et travailleuses dans les groupes de femmes. Étant donné leur rôle d'animatrice et d'accompagnatrice côtoyant quotidiennement les femmes de leur localité, elles demeurent des informatrices et des vulgarisatrices clés. Elles sont aussi les mieux placées pour adapter le contenu du présent document aux diverses réalités. Les différentes parties du guide pourront servir de matériel d'information, d'animation ou aider à la préparation d'activités variées autour des thèmes du vieillissement et de la retraite. À titre de suggestion, le guide propose également en annexe des idées et des stratégies d'animation. Bien évidemment, ces propositions ne prétendent pas rivaliser avec l'imagination et la créativité des animatrices et des travailleuses !

L'objectif de ce guide consiste à fournir un maximum d'informations sur la retraite et sur les ressources disponibles pour les femmes âgées. Il porte une attention particulière à la situation des femmes qui avancent en âge, qui vivent avec de faibles revenus ou qui sont en situation de précarité économique. L'accès à l'information et l'action collective constituent les conditions essentielles pour améliorer les conditions de vie des femmes et ces prémisses ont guidé la rédaction de ce guide.

Le guide comporte cinq parties. La première esquisse le portrait général du vieillissement et de la retraite ainsi que des inégalités socioéconomiques entre les femmes et les hommes âgés. La deuxième partie se concentre sur la réalité des femmes âgées et sur les facteurs sociaux qui décuplent les inégalités sociales entre les femmes et les hommes en matière de vieillissement et de retraite. La troisième partie expose les programmes et les régimes de retraite tandis que la quatrième partie répertorie les ressources féministes et communautaires. On y retrouve de l'information pertinente concernant la retraite (régime, fiscalité, budget, etc.) ainsi que les activités et les services offerts aux femmes et aux personnes âgées dans différentes localités du Québec. La dernière partie du guide vise à encourager la mobilisation pour changer les conditions de vie des femmes retraitées vivant avec peu de revenus. À cet égard, trois exemples de démarche citoyenne rappellent l'importance d'agir et de s'impliquer au sein de sa communauté. Puis, les principales revendications concernant les régimes de retraite publics concluent la section.



Vieillesse, revenu et retraite

Comme ailleurs dans le monde occidental, le vieillissement de la population du Québec et du Canada constitue le phénomène sociodémographique de l'heure. Différents changements sociaux expliquent ce vieillissement dit accéléré depuis le siècle dernier. Parmi les principaux facteurs invoqués, on note l'importante baisse du taux de natalité depuis les années 1960 et l'allongement de l'espérance de vie, causé par l'amélioration des conditions de vie et les progrès dans le domaine biomédical. De fait, la population québécoise a vu son espérance de vie grimper de façon significative depuis le début du siècle. En 1931, elle s'élevait à 56,2 ans chez les hommes et à 57,8 ans chez les femmes¹. En 2007, l'espérance de vie des femmes atteignait 83,4 ans et celle des hommes 78,6 ans². Même si l'écart entre les femmes et les hommes tend à se réduire graduellement au cours des dernières décennies, les femmes continueront à vivre plus longtemps que les hommes³. Le grand âge semble être une affaire de femmes puisque le recensement canadien de 2006 indiquait un ratio de deux femmes pour un homme chez les 80 ans et plus et de 5 femmes pour un homme chez les centenaires⁴.

À la lumière de ces chiffres, des démographes, économistes et autres spécialistes interviennent dans la sphère publique pour diffuser des discours souvent alarmistes, comme prôner la réduction ou le réaménagement des services gouvernementaux afin de faire face à l'augmentation des coûts engendrés par l'élargissement du bassin de la population âgée. D'autres, plus optimistes, soulignent les aspects positifs du « bel âge », notamment l'implication sociale des personnes âgées et leur participation aux activités de bénévolat*. Plus fondamentalement, plusieurs universitaires et acteurs sociaux précisent avec pertinence que la vieillesse et le vieillissement ne sont pas en soi un problème de société ou un fardeau, mais plutôt une réalité sociale dont il faudra tôt ou tard tenir compte dans les programmes et les politiques sociales. L'accent devrait être ainsi mis sur l'importance d'un « vivre ensemble intergénérationnel » harmonieux et égalitaire.

Or, à quel âge aujourd'hui devient-on une personne âgée? Cet âge reste difficile à déterminer puisque la vieillesse, en tant qu'étape de vie et notion théorique, s'est profondément transformée au cours du XX^e siècle⁵. Par exemple, l'allongement de l'espérance de vie a contribué à l'effritement des frontières qui délimitaient les cycles de vie, comme la jeunesse, la vie adulte et la vieillesse. Autrefois bien définies, les limites entre la vie adulte et le vieillissement ou la retraite deviennent de plus en plus poreuses. Qui plus est, nombre d'individus, de femmes surtout, atteindront le grand âge, 80 ans et plus, ce qui constitue un phénomène social nouveau.

* Précisons qu'au Canada en 2006, le travail bénévole des personnes âgées de 65 ans et plus équivalait à 3,1 milliards de dollars et leur contribution fiscale s'élevait à 2,2 milliards de dollars (ministère de la Famille et des Aînés, 2008).

Sur le plan administratif et statistique, l'âge de 65 ans marque officiellement l'entrée dans la vieillesse et tient lieu, pour le moment, d'âge repère pour les régimes de retraite. Toutefois, plusieurs femmes âgées de 65 ans et plus ne se considèrent pas comme des femmes âgées, et ce, en raison notamment des stéréotypes et préjugés associés à la vieillesse.

Prendre sa retraite

Généralement, deux critères définissent la retraite. Le premier consiste à avoir quitté son emploi régulier pour vivre sa retraite. Le deuxième est « le fait de recevoir des prestations d'un régime de retraite d'employeur ou d'un régime universel⁶. » Toutefois, si l'âge établi par l'État pour recevoir sa pleine pension de retraite est de 65 ans*, bien des gens planifient leur retraite avant cet âge. L'âge moyen de la retraite est passé de 65 ans, en 1976, à près de 62 ans en 2008. Dans les faits, un nombre croissant de Canadiens et de Canadiennes prennent leur retraite avant 65 ans⁷. Les données n'indiquent pas une grande différence entre les femmes et les hommes à cet égard. En 2007, l'âge moyen de la retraite chez les hommes était de 61,4 ans comparativement à 60,6 ans chez les femmes⁸.

Pour les femmes n'ayant pas occupé d'emploi rémunéré, la retraite et l'accès à une pension de vieillesse signifient souvent un premier revenu personnel et, par conséquent, une certaine autonomie financière. Pour celles touchant de l'aide sociale, les régimes de retraite permettent d'augmenter leur revenu à 65 ans et ainsi de vivre plus décemment. La troisième partie du guide reviendra sur cette question de manière plus explicite.

« Le revenu est le premier élément déterminant des conditions de vie. Il a un impact direct sur le mode d'habitat, la mobilité, la santé, le travail rémunéré au-delà de l'âge de la retraite, sur la participation et l'implication citoyenne, les loisirs et les activités culturelles et pèse lourdement sur la perception d'une possible fin de vie dans de bonnes conditions⁹. »

Que veut dire « être à faible revenu » ?

« Le revenu est le premier élément déterminant des conditions de vie. Il a un impact direct sur le mode d'habitat, la mobilité, la santé, le travail rémunéré au-delà de l'âge de la retraite, sur la participation et l'implication citoyenne, les loisirs et les activités culturelles et pèse lourdement sur la perception d'une possible fin de vie dans de bonnes conditions⁹. »

Les gouvernements se sont dotés d'instruments pour mesurer la pauvreté afin d'en déterminer l'ampleur, d'élaborer des politiques sociales et des programmes et d'établir des critères d'éligibilité. Différentes approches existent pour définir cette notion et l'annexe 1 du présent guide livre plus d'informations à ce propos. Au Canada, ce sont les seuils de faible revenu (SFR) qui demeurent l'approche la plus utilisée. Ils se définissent comme suit :

« Les SFR correspondent aux niveaux de revenu à partir desquels une famille doit dépenser une partie trop considérable de ses revenus pour se procurer les premières nécessités (nourriture, logement et vêtement). On dit d'une famille qu'elle vit sous les SFR lorsqu'elle consacre 20 % de plus que la famille canadienne moyenne à ces dépenses¹⁰. »

* Cependant, plusieurs gouvernements occidentaux, ici et ailleurs, tendent à vouloir augmenter l'âge de la retraite.

Il existe plusieurs de ces seuils et ils varient selon divers facteurs comme l'endroit où l'on habite, les coûts des besoins essentiels et la taille de la famille. Le tableau ci-dessous présente les seuils de faible revenu avant impôt pour l'année 2009.

Seuils de faible revenu avant impôt pour l'année 2009 au Canada

Taille de l'unité familiale	Taille de la communauté				
	Régions rurales	Régions urbaines			
		Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants	500 000 habitants et plus
1 personne	14 313 \$	16 283 \$	17 795 \$	17 906 \$	20 791 \$
2 personnes	17 818 \$	20 270 \$	22 153 \$	22 290 \$	25 884 \$
3 personnes	21 904 \$	24 920 \$	27 234 \$	27 403 \$	31 821 \$
4 personnes	26 596 \$	30 257 \$	33 067 \$	33 272 \$	38 635 \$

Source : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2010005/tbl/tbl02-fra.htm> consulté le 8 avril 2011.



Exemple

Rosa habite à Trois-Rivières et s'occupe seule de ses deux enfants. Gagnant un salaire brut (avant impôt) de 28 000 \$ par année, elle se situe très près du seuil de la pauvreté pour une famille de trois personnes. Elle consacre donc la plupart de ses revenus aux besoins essentiels de sa famille (se nourrir, se loger et se vêtir).

Au-delà des chiffres et des seuils, il importe d'accéder à la **sécurité économique**, laquelle ne se limite pas au fait de pouvoir subvenir à ses besoins essentiels et à ceux de sa famille. La sécurité économique devrait aussi permettre la participation sociale afin de réduire l'exclusion des personnes en situation de pauvreté¹¹. Le Conseil canadien de développement social définit cette notion comme suit :

« La sécurité économique correspond à un niveau de vie assuré et stable qui fournit aux individus et aux familles le niveau nécessaire de ressources pour pouvoir participer économiquement, politiquement, culturellement, et avec dignité, à la vie de leur communauté. La sécurité va au-delà de la simple survie physique et comprend un niveau de ressources qui favorise l'insertion sociale¹². »

La situation financière des personnes âgées

Globalement, la situation économique des personnes âgées s'est améliorée au cours des soixante dernières années ; par exemple celle des femmes en raison de leur insertion sur le marché du travail. De plus, les sources de revenu des personnes âgées de 65 ans et plus se sont diversifiées lors des vingt dernières années et cette tendance semble se poursuivre¹³. Paradoxalement, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ayant un faible revenu est passée, entre 1996 et 2008, de 4,6 % à 12,3 %. Un taux encore plus élevé chez les femmes âgées, selon les données de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques¹⁴. Le Conseil consultatif national sur le troisième âge va dans le même sens et prévoit une augmentation des inégalités de revenu chez les futures personnes âgées ainsi que le maintien des inégalités socioéconomique entre les femmes et les hommes âgés¹⁵. Le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'inégalité des revenus entre les sexes de divers groupes d'âge.

Revenu total* des particuliers selon le groupe d'âge et le sexe au Québec en 2008

	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus
Hommes	13 229 \$	43 159 \$	49 209 \$	32 667 \$
Femmes	11 712 \$	34 767 \$	31 740 \$	22 522 \$
Revenu Moyen	12 495 \$	39 024 \$	40 501 \$	26 987 \$

* Le revenu total inclut les gains d'emploi, le revenu total de placements, les pensions de retraite et les rentes privées, le total des transferts gouvernementaux et les autres revenus, donc l'ensemble des revenus avant déductions d'impôts.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Revenu moyen des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon certaines caractéristiques (sexe, âge, type de famille et scolarité)*, Québec, 2008¹⁶.



En examinant le tableau ci-dessus, on se rend compte que l'écart de revenus le plus important se trouve chez les personnes de 45 à 64 ans. Les femmes de cette catégorie d'âge reçoivent près de 18 000 \$ de moins que les hommes. L'écart de revenus entre les sexes chez les 65 ans et plus est aussi notable, les femmes étant désavantagées de plus de 10 000 \$.

Quand être une femme âgée rime avec précarité et pauvreté

Connaître une situation financière précaire ou vivre carrément près ou sous le seuil de la pauvreté influence directement le bien-être physique, social et mental, donc la santé en général¹. La pauvreté touche en grande partie les femmes même si aujourd'hui les femmes âgées possèdent davantage de ressources financières et sont en meilleure santé que celles des générations précédentes. Différents facteurs engendrent la pauvreté des femmes :

- être âgée de moins de 25 ans ou de plus de 65 ans ;
- vivre seule et être en situation de monoparentalité ;
- avoir une ou plusieurs limitations fonctionnelles ou handicaps ;
- être autochtone, immigrante ou appartenir à une communauté culturelle ou être une femme racisée* ;
- avoir un faible niveau de scolarité².

Comme nous le savons, les rapports sociaux de sexe conditionnent les trajectoires de vie des femmes et des hommes et la vieillesse ne fait pas exception. D'autres inégalités peuvent aussi s'accroître, par exemple en raison de l'origine ethnique et de l'orientation sexuelle³. La situation est particulièrement difficile pour les femmes âgées autochtones ou les immigrantes du Canada⁴. Et les iniquités vécues par les femmes âgées se font sentir sur tous les plans : famille, travail, logement, etc. Voici, en un coup d'œil, ces différentes réalités qui augmentent les risques de vivre une situation de précarité financière à la retraite.

Le logement et le fait de vivre seule

Selon une enquête de Statistique Canada réalisée en 2008, les personnes âgées qui vivent seules risquent sept fois plus de se retrouver en situation de faible revenu que les personnes âgées vivant en couple ou au sein de leur famille⁵. Étant donné que les femmes subissent déjà des inégalités socioéconomiques, leur situation se trouve davantage compromise au fil des années lorsqu'elles vivent seules. La proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans qui habitent seules est beaucoup plus élevée que celle des hommes de cet âge. Elles sont aussi plus souvent locataires que propriétaires comparativement aux hommes.

* C'est-à-dire qui font l'objet d'une « racisation » construite socialement (Fédération des femmes du Québec et Alliance de recherche IREF-Relais-femmes, 2004 : 4). À ce titre, les « minorités visibles », une catégorie utilisée dans les instruments administratifs et statistiques, sont des personnes racisées.

- En 2006, 23 % des femmes de 55 à 64 ans vivaient seules, alors que seulement 17 % des hommes étaient dans la même situation⁶.
- En 2008, 60 % des femmes de 65 ans et plus vivaient seules, alors que seulement 29 % des hommes étaient dans la même situation⁷.
- Peu importe l'âge des femmes locataires, elles sont plus nombreuses que les hommes à vivre seules (56 % contre 44 % chez les hommes)⁸.
- 54,5 % des femmes âgées de 65 ans et plus dépensent plus de 30 % de leur revenu pour le loyer, alors que c'est le cas de 31,1 % des hommes de cette tranche d'âge⁹.

Le travail

Les femmes ayant occupé des emplois rémunérés cumulent les effets des iniquités déjà existantes dans le monde du travail, au fur et à mesure de l'avancement en âge. L'iniquité salariale, la surreprésentation des femmes dans les emplois de services et dans le travail à temps partiel, les multiples discriminations vécues en emploi en raison de l'âgisme, du sexisme, de l'hétérosexisme et du racisme, sont autant de facteurs qui accentuent la précarité économique des femmes. Forcément, une fois à la retraite, elles disposent de moins d'épargne et bénéficient moins que les hommes des régimes de pensions privés.

- En 2009, les femmes gagnaient 66 % du revenu moyen des hommes (28 980 \$ contre 43 528 \$)¹⁰.
- Cette même année, 63,4 % des travailleuses rémunérées au salaire minimum étaient des femmes¹¹.
- En 2008, la part de l'emploi à temps partiel chez les femmes de 55 à 64 ans représentait 29,9 % comparativement à 12,1 % chez les hommes du même âge. Pour les femmes de 65 ans et plus, cette proportion s'élevait à 53,9 % comparativement à 37,3 % pour les hommes¹².

Les femmes ayant occupé des emplois rémunérés cumulent les effets des iniquités déjà existantes dans le monde du travail, au fur et à mesure de l'avancement en âge.

La famille

Les questions liées à la famille engendrent aussi des conséquences sur les conditions de vie des femmes vieillissantes et retraitées. Encore aujourd'hui, les femmes s'occupent majoritairement des tâches ménagères, des soins et de l'éducation des enfants. Celles-ci consacrent également plus de temps aux proches et à la parenté.

- En 2002, 12 % des femmes partaient à la retraite pour prendre soin d'un membre de leur famille, comparativement à 6 % des hommes¹³.
- En 2006, les femmes consacrant 5 heures par semaine et plus aux soins ou à l'aide aux personnes âgées, cumulaient 64,6 % des heures de bénévolat¹⁴.
- La personne aidante est souvent une femme de plus de 45 ans. Une fois sur douze, elle a 65 ans ou plus¹⁵.

L'espérance de vie des femmes

L'espérance de vie des femmes est également à prendre en considération. Si le fait de vivre plus longtemps n'est pas lié aux conditions de vie inégalitaires, la longévité des femmes se répercute néanmoins sur leur revenu. Leur espérance de vie est de 83 ans et plusieurs parviendront à l'âge de 90 ans. Considérant qu'elles prennent leur retraite autour de 60 ans, elles doivent vivre sans revenu de travail pendant encore 25 à 30 années, ou plus pour celles qui atteindront les 100 ans ! Elles survivront avec de maigres économies pendant de nombreuses années de plus que les hommes aînés qui bénéficient de revenus supérieurs et cohabitent avec une conjointe pour la plupart. Le veuvage contribue aussi à accentuer la pauvreté des femmes âgées. On comprendra dès lors que l'avancement en âge, surtout le grand âge, se conjugue avec l'appauvrissement des femmes¹⁶.

En conclusion, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes tout au long de leur vie. L'accès au travail pour les femmes, particulièrement pour les femmes racisées et autochtones, et les différentes iniquités entourant le monde du travail continuent d'affecter grandement les revenus à la retraite. Le travail « fantôme », comme les travaux domestiques et les soins apportés à la famille et aux proches, influence aussi leurs revenus. Enfin, les régimes de retraite publics, présentés à la section suivante, s'avèrent nettement insuffisants pour garantir la sécurité économique des femmes retraitées.



Les programmes

de retraite au Canada et au Québec

Le Canada et le Québec offrent des programmes de retraite permettant de recevoir un revenu minimal à partir de 65 ans. Cette section expose les différents régimes d'assistance sociale mis sur pied par l'État. Elle fournit également des informations relatives à diverses possibilités d'épargne en vue de la retraite. Des mises en situation illustrent le tout et facilitent la compréhension tandis que des ressources en ligne sont proposées.

Avant d'entamer cette présentation, il importe de noter qu'une majorité de personnes ne cotisent pas à des régimes de retraite complémentaires offerts par les employeurs et, dans plusieurs cas, n'ont pas d'épargne personnelle. Plusieurs Québécois, particulièrement des Québécoises, survivent grâce à la pension de l'État.

Les régimes publics du gouvernement fédéral

Le programme fédéral de sécurité du revenu comprend quatre types de prestations:

- la pension de la Sécurité de la vieillesse;
- le Supplément de revenu garanti;
- l'Allocation au conjoint âgé de 60 à 65 ans;
- l'Allocation au conjoint survivant.

La pension de la Sécurité de la vieillesse

La pension de la Sécurité de la vieillesse est une prestation quasi universelle versée sous forme de prestation mensuelle à toutes les personnes de 65 ans et plus, répondant aux critères de résidence et de citoyenneté canadienne*. En 2011, la pension de la Sécurité de la vieillesse offrait un maximum de 6322 \$ annuellement. Les personnes immigrantes ayant résidé moins de 40 ans au Canada reçoivent une somme calculée au prorata de la durée de leur résidence au Canada. Elles doivent néanmoins y habiter depuis au moins 10 ans pour être admissibles aux prestations.

À noter

La pension de la Sécurité de la vieillesse est indexée quatre fois par année. Pour la recevoir, il faut en faire la demande au moins 6 mois avant d'avoir 65 ans et, idéalement, peu de temps après avoir eu 64 ans. Il faut remplir un formulaire en ligne sur Internet ou le retourner par la poste.

* Les personnes immigrantes ayant résidé moins de 40 ans au Canada n'ont pas droit à la totalité de la prestation et une minorité d'individus, dont les revenus sont très élevés, sont exclus du programme de la Sécurité de la vieillesse.

Le Supplément de revenu garanti

Ce programme a été établi en 1967 dans le but d'assurer un revenu supplémentaire aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent déjà une pension de la Sécurité de la vieillesse. Les personnes immigrantes ayant résidé au Canada moins de 10 ans sont admissibles aux prestations. Bon nombre de personnes âgées admissibles au Supplément de revenu garanti ne le reçoivent pas parce qu'elles n'en connaissent pas l'existence.

À noter

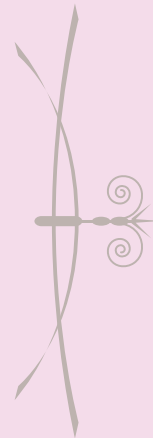
En 2011, pour bénéficier du Supplément de revenu garanti, le revenu annuel d'une personne célibataire devait être inférieur à 15 888 \$. Et le revenu familial annuel d'une personne en couple (union de fait ou mariage), avec un ou une partenaire qui percevait une pension de la Sécurité de la vieillesse, ne devait pas excéder 20 976 \$. Si le ou la partenaire ne touchait pas de pension, le revenu familial se limitait à 38 112 \$ pour être admissible au Supplément de revenu garanti.

Pour le recevoir, il suffit de présenter une seule demande afin de recevoir les prestations du Supplément de revenu garanti, et ce, pour toutes les années d'admissibilité, dans la mesure où une déclaration de revenus annuelle est produite¹.

Le Supplément de revenu garanti peut être demandé en même temps que la pension de la Sécurité de la vieillesse, soit par Internet ou en obtenant un formulaire à Service Canada.

Exemple

Diane a 61 ans et travaille comme préposée aux bénéficiaires. Elle souhaite prendre sa retraite l'année prochaine en raison de ses conditions de travail difficiles. Après avoir téléphoné à Service Canada, elle apprend qu'elle ne peut pas retirer sa pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral ni recevoir le Supplément de revenu garanti prévu pour les personnes à faible revenu parce qu'elle n'a pas 65 ans. Il lui faudra donc attendre à 64 ans pour effectuer sa demande à ces deux programmes. Elle recevra la pension de la Sécurité de la vieillesse à 65 ans seulement, de même que le Supplément de revenu garanti si son revenu annuel lui permet d'être admissible.



Dans cet exemple, Diane n'est pas admissible aux programmes du gouvernement fédéral, mais elle pourrait percevoir une rente du Régime de rentes du Québec qui est accessible à partir de 60 ans pour les personnes ayant occupé un emploi rémunéré. Le Régime de rentes du Québec sera expliqué ci-dessous, après le survol des programmes fédéraux.

L'Allocation au conjoint de même sexe ou de sexe opposé, âgé de 60 à 65 ans

L'allocation au conjoint est accordée aux personnes à faible revenu âgées de 60 à 64 ans dont la ou le partenaire (union de fait ou mariage), âgé de 65 ans minimum, reçoit une pension de la Sécurité de la vieillesse ainsi que le Supplément de revenu garanti. Cette prestation vise à assurer au couple un revenu minimum qui équivaut à la somme touchée par deux conjoints ayant 65 ans.



Exemple

Louise a 62 ans et Paul 70 ans. Leur revenu familial s'élève à 28 500 \$. Paul perçoit une pension de la Sécurité de la vieillesse ainsi que le Supplément de revenu garanti. Louise est donc admissible à une allocation complémentaire jusqu'à 65 ans, c'est-à-dire pendant 3 ans, jusqu'au moment où elle recevra la pension de la Sécurité de la vieillesse.

À noter

Cette allocation n'est pas versée automatiquement. Il faut effectuer une demande. En 2011, le revenu familial maximum admissible était de 29 568 \$.

L'Allocation au conjoint survivant de même sexe ou de sexe opposé, âgé de 60 à 64 ans

Ces prestations mensuelles ont été créées pour les veuves et les veufs à faible revenu âgés de 60 à 64 ans. Dans la même logique que l'allocation précédente, cette somme vise à assurer un montant minimum aux femmes et aux hommes prenant leur retraite avant 65 ans et qui ne touchent pas encore la pension de la Sécurité de la vieillesse. Les femmes bénéficient plus souvent de cette allocation que les hommes puisque plusieurs se trouvent en situation de veuvage et vivent près ou sous le seuil de la pauvreté.

À noter

En 2011, pour recevoir l'allocation de conjointe survivante, le revenu devait se situer en deçà de 21 408 \$. La demande de prestations pour l'Allocation au conjoint survivant doit être adressée à Service Canada.

Cette allocation, de même que l'Allocation au conjoint, a été créée notamment parce que les femmes âgées n'avaient pas accès au Régime de rentes du Québec. En effet, la majorité des femmes âgées aujourd'hui de 60 ans et plus n'ont pas occupé un emploi rémunéré au cours de leur vie et il leur est impossible de recevoir la pension de la Sécurité de la vieillesse avant 65 ans.

Exemple

Comme plusieurs milliers de personnes au Canada, Andrée, âgée de 67 ans, n'a pas effectué une demande de Supplément de revenu garanti parce qu'elle ne connaît pas ce programme. Son revenu annuel étant de 14 500 \$, Andrée serait admissible à cette prestation supplémentaire pour les personnes à faible revenu depuis qu'elle touche sa pension de la Sécurité de la vieillesse du gouvernement fédéral. Et comme le mari d'Andrée est décédé lorsqu'elle avait 62 ans, elle aurait pu toucher l'Allocation au conjoint survivant jusqu'à 65 ans.



Selon la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, les prestations sont rétroactives pendant une période maximale d'un an. Andrée peut donc réclamer rétroactivement le Supplément de revenu garanti pour l'année précédente, mais elle n'a plus droit à l'Allocation pour conjoint survivant.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des prestations perçues selon différentes situations. Les montants indiqués ont été indexés depuis 2009.

Prestations maximales du régime d'assistance sociale à la retraite du gouvernement fédéral en 2009

	Personne de 65 ans et plus vivant seule	Couple de 65 ans et plus	Couple dont l'un a 65 ans et l'autre 60 à 64 ans	Veuf ou veuve de 60 à 64 ans
Pension de la Sécurité de la vieillesse	6 204 \$	12 408 \$ (6 204 \$ x 2)	6 204 \$	
Supplément de revenu garanti	7 830 \$	10 342 \$ (5 171 \$ x 2)	5 171 \$	
Allocation au conjoint			11 374 \$	
Allocation au conjoint survivant				12 608 \$
Total par année *	14 033 \$	22 749 \$	22 749 \$	12 608 \$
Total par mois	1 169 \$	1 895 \$	1 895 \$	1 050 \$

* Les totaux peuvent ne pas être égaux à la somme des composantes, car celles-ci ont été arrondies.

Source : données rapportées par Ruth Rose (2009 : 226), « Les femmes et l'égalité économique », dans *Vieilles, et après ! Femmes, vieillissement et sociétés*.

Le Régime de rentes du Québec

Le Régime de rentes du Québec, que l'on confond avec le sigle RRQ qui signifie Régie des rentes du Québec, est un régime public d'assurance sociale universel. Accessible aux Québécois et Québécoises ayant occupé un emploi rémunéré, il se finance à même les cotisations obligatoires versées par les personnes actives sur le marché du travail et par leurs employeurs. Le Régime de rentes du Québec reste accessible dès l'âge de 60 ans. Il importe d'avoir payé des cotisations pendant au moins un an pour être admissible. Toutefois, les prestations sont moins élevées lorsqu'on commence à percevoir une rente à 60 ans plutôt qu'à 65 ans.



Exemple

Depuis qu'elle a 40 ans, Lise occupe un emploi rémunéré à 35 heures par semaine comme caissière. Âgée de 60 ans, elle souhaite dorénavant travailler trois jours par semaine. Elle s'interroge. Peut-elle toucher sa pension de retraite du Régime de rentes du Québec? À combien sa pension s'élèvera-t-elle?

Il est possible de recevoir une prestation du Régime de rentes du Québec lorsqu'on travaille à temps partiel. Pour ce faire, Lise devra réduire son salaire d'au moins 20%. Le Régime de rentes du Québec vise à assurer un revenu minimum et les prestations se chiffrent à environ 23 % du salaire moyen gagné durant toutes les années d'emploi. Le montant de la rente de Lise dépendra :

- de l'âge où elle prendra sa retraite ;
- du nombre d'années pendant lesquelles elle aura cotisé au Régime de rentes du Québec ;
- du montant de ses cotisations prélevées à même ses revenus de travail.

Le Régime de rentes du Québec est une mesure d'assurance sociale qui permet de réaliser des transferts d'un membre à un autre. Par exemple, lors d'un divorce, il est possible de partager les crédits de rentes cumulées du conjoint pourvoyeur. Aussi, les conjoints et conjointes vivant en union de fait ou mariés sont admissibles à une rente de survivant au moment du décès de leur partenaire. D'ailleurs, plusieurs veuves âgées, ayant consacré leur vie au travail domestique et n'ayant pas eu de revenus d'emploi, ne reçoivent que cette rente pour conjoint survivant. Cette prestation équivaut à environ la moitié de la rente que percevrait leur conjoint s'il était en vie².

Ici encore les inégalités socio-économiques entre les sexes sont tangibles. Les femmes retraitées restent désavantagées par rapport aux hommes retraités. En 2009, les femmes admissibles au Régime de rentes du Québec recevaient une rente de 37 % inférieure à celle des hommes³.

Ici encore les inégalités socio-économiques entre les sexes sont tangibles. Les femmes retraitées restent désavantagées par rapport aux hommes retraités. En 2009, les femmes admissibles au Régime de rentes du Québec recevaient une rente de 37 % inférieure à celle des hommes³.

Se rappeler

Le Régime de rentes du Québec offre la possibilité d'exclure les années où les cotisations étaient basses ou nulles, en raison de la présence d'un enfant de moins de sept ans. Ainsi, il est possible de retrancher 15 % d'années de faibles gains, ce qui permet aux travailleuses, ayant pris un temps d'arrêt ou ayant travaillé à temps partiel pour s'occuper d'un enfant ou d'un proche, d'être moins pénalisées financièrement lorsqu'elles toucheront leurs rentes de retraite. En supprimant de la sorte les années où les cotisations ont été nulles ou faibles, le Régime de rentes du Québec compense légèrement la perte financière de plusieurs femmes au moment de toucher leur retraite.

Exemple

Carole a eu deux enfants et n'a pas occupé d'emploi rémunéré pendant six ans, soit jusqu'au moment où le plus jeune de ses enfants a commencé l'école. Dans quelques mois, elle aura 65 ans. Dans ses démarches pour recevoir sa rente, elle demandera au gouvernement de soustraire du calcul de sa prestation de retraite six années de non-emploi rémunéré.



L'exemple de Carole rappelle la nécessité d'informer la Régie des rentes du Québec si l'on veut faire valoir cette option. Cette dernière vérifiera l'information et déterminera le montant des prestations. Le Régime de rentes du Québec expédie tous les quatre ans un relevé de participation. Celui-ci fournit le montant de la rente de retraite auquel la prestataire a droit. Le relevé est aussi disponible sur Internet, au www.rrq.gouv.qc.ca ou en le commandant par téléphone.

À noter

Pour recevoir la rente de retraite du Régime de rentes du Québec, on peut remplir un formulaire sur Internet ou se le procurer dans les banques, les caisses Desjardins et les bureaux des députés. Idéalement, la demande doit être adressée trois mois avant la date prévue de la retraite.

Les deux tableaux suivants, publiés par Question Retraite⁴, présentent les sommes auxquelles une personne célibataire avait droit en 2011 selon les différents régimes.

Sommes recevables des régimes publics en 2011 pour une personne célibataire de 60 ans

Revenu annuel moyen de carrière*	RRQ**	SV***	SRG***	Total annuel	Taux de remplacement du revenu avant impôt
15 000 \$	2 504 \$	0 \$	0 \$	2 504 \$	17 %
20 000 \$	3 339 \$	0 \$	0 \$	3 339 \$	17 %
25 000 \$	4 174 \$	0 \$	0 \$	4 174 \$	17 %
30 000 \$	5 009 \$	0 \$	0 \$	5 009 \$	17 %
35 000 \$	5 843 \$	0 \$	0 \$	5 843 \$	17 %
40 000 \$	6 678 \$	0 \$	0 \$	6 678 \$	17 %
45 000 \$	7 513 \$	0 \$	0 \$	7 513 \$	17 %
50 000 \$	8 064 \$	0 \$	0 \$	8 064 \$	16 %
55 000 \$	8 064 \$	0 \$	0 \$	8 064 \$	15 %
60 000 \$	8 064 \$	0 \$	0 \$	8 064 \$	13 %

* Revenu moyen ayant augmenté annuellement au même rythme que le maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (48 300 \$ en 2011).

** Les montants inscrits ne tiennent pas compte des modifications au Régime de rentes du Québec présentés dans le budget provincial 2011-2012, puisque les changements prévus entreront graduellement en vigueur au cours des prochaines années.

*** SRG — Supplément de revenu garanti. Pour recevoir le SRG ou la SV, la personne doit avoir 65 ans.

Sommes recevables des régimes publics en 2011 pour une personne célibataire de 65 ans

Revenu annuel moyen de carrière*	RRQ	SV	SRG**	Total annuel	Taux de remplacement du revenu avant impôt
15 000 \$	3 578 \$	6 322 \$	6 191 \$	16 091 \$	107 %
20 000 \$	4 770 \$	6 322 \$	5 595 \$	16 687 \$	83 %
25 000 \$	5 963 \$	6 322 \$	4 999 \$	17 284 \$	69 %
30 000 \$	7 155 \$	6 322 \$	4 402 \$	17 880 \$	60 %
35 000 \$	8 348 \$	6 322 \$	3 806 \$	18 476 \$	53 %
40 000 \$	9 540 \$	6 322 \$	3 210 \$	19 072 \$	48 %
45 000 \$	10 733 \$	6 322 \$	2 614 \$	19 669 \$	44 %
50 000 \$	11 520 \$	6 322 \$	2 220 \$	20 062 \$	40 %
55 000 \$	11 520 \$	6 322 \$	2 220 \$	20 062 \$	36 %
60 000 \$	11 520 \$	6 322 \$	2 220 \$	20 062 \$	33 %

* Revenu moyen ayant augmenté annuellement au même rythme que le maximum des gains admissibles au Régime de rentes du Québec (48 300 \$ en 2011).

** Montants payables d'avril à juin 2011. Le Supplément de revenu garanti (SRG) est non imposable. Pour recevoir les montants indiqués de SRG, la personne ne doit pas avoir d'autres revenus que la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) et la rente de retraite du Régime de rentes du Québec.

Les personnes assistées sociales qui sont admissibles au Régime de rentes du Québec doivent commencer à toucher leurs prestations dès 60 ans, car le gouvernement leur retire automatiquement leurs prestations d'aide sociale. Cette mesure les pénalise puisque les prestations du Régime de rentes du Québec se trouveront diminuées pour le reste de leur vie parce qu'elles ont commencé à les percevoir avant 65 ans.

Se rappeler

Le Régime de rentes du Québec est accessible à partir de 60 ans. La pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti sont accessibles à 65 ans. Les allocations complémentaires du gouvernement fédéral pour les personnes à faible revenu sont accessibles aux personnes de 60 à 65 ans. Une personne qui désire prendre sa retraite avant 60 ans n'aura pas accès aux programmes publics de retraite.

Les régimes privés de pension

En dehors des régimes de retraite publics, une troisième source de revenus peut provenir de régimes complémentaires que l'on nomme communément des « fonds de pension ». Ces derniers sont offerts par les employeurs et les personnes salariées y contribuent en versant des cotisations. Mis à part les emplois du secteur public et parapublic québécois, à peine une personne salariée sur quatre bénéficie d'un régime de pension en vue de la retraite⁵.

Un exemple de régime complémentaire :

le Régime de retraite pour les groupes communautaires et de femmes

Le Régime de retraite à financement salarial des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) est un outil collectif mis sur pied en 2008 pour améliorer la sécurité du revenu à la retraite des personnes salariées du secteur communautaire. Les organismes qui peuvent adhérer à ce régime sont les groupes communautaires et les groupes de femmes à travers le Québec, incluant les groupes d'économie sociale et ceux du milieu culturel. Un Comité de retraite approuve l'adhésion de chaque groupe selon les critères établis.

Ce régime offre une sécurité et une stabilité en garantissant le versement d'une rente pour toute la vie, et ce, indépendamment de son rendement. Par exemple, après une année de crise, comme celle de 2008, le régime aurait continué à verser les rentes en cours sans aucune réduction. Cette façon d'administrer ce régime représente un avantage majeur par rapport à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Au printemps 2012, 2 733 personnes adhéraient au RRFS-GCF. Leur âge moyen se situait à 41,9 ans et les femmes en étaient les principales bénéficiaires à 88 %. Le salaire de base moyen des personnes qui y contribuent s'élevait à 32 800 \$. Ce régime s'avère être un instrument important pour planifier la retraite et améliorer le sort des femmes.

Chaque organisme peut décider d'adhérer ou non au RRFS-GCF et 30% des personnes salariées peuvent bloquer l'adhésion au régime. L'organisme a aussi le choix du niveau de la cotisation patronale et salariale, sous réserve que la cotisation patronale soit au moins égale à la cotisation salariale. Cette dernière peut être augmentée ou diminuée chaque année selon les circonstances⁶.

Les épargnes personnelles

Les **régimes enregistrés d'épargne-retraite**, communément appelés REER, offrent des exemptions fiscales et visent à favoriser l'épargne en prévision de la retraite. Cependant, les sommes retirées du REER au moment de la retraite sont imposables. Selon l'économiste Ruth Rose, les REER ont le défaut de « mettre tout le fardeau du risque sur l'individu, de coûter très cher en frais d'administration et de donner presque toujours des rendements plus faibles que ceux des régimes collectifs⁷ ».

De son côté, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques reste très critique en regard des REER, car non seulement ils « constituent un échec retentissant en matière d'épargne pour la majorité des Québécoises et Québécois, mais ils risquent même d'appauvrir davantage la classe moyenne et les moins nanti-e-s ». De plus, selon l'Institut, ce sont les personnes les plus riches qui utilisent cette forme d'épargne : « 10% des ménages les plus riches du Canada détiennent près de la moitié de tous les REER⁸ ».

Le tableau ci-dessous présente trois exemples fictifs de l'impact des revenus privés sur le total des revenus⁹.

Revenu total et revenu disponible d'une personne sans conjoint selon trois niveaux de revenus privés, Québec, 2008

	Ginette 0 \$	Louise 10 000 \$	Rita 15 000 \$
PSV	6 204 \$	6 204 \$	6 204 \$
SRG	7 830 \$	2 830 \$	0 \$
Revenus privés	0 \$	10 000 \$	15 000 \$
Revenu total	14 034 \$	19 034 \$	21 204 \$
Impôts	0 \$	0 \$	-1 054 \$
Cotisation fonds de santé	0 \$	0 \$	-24 \$
Cotisation médicaments	0 \$	-250 \$	-448 \$
Revenu disponible	14 034 \$	18 784 \$	19 678 \$

Ces exemples démontrent que le Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral diminue progressivement au fur à mesure qu'augmentent les revenus privés, comme les REER. Pour cette raison, des spécialistes estiment que les REER sont des leurres pour les personnes à faible revenu et ne représentent pas nécessairement la meilleure stratégie d'épargne retraite.

Le cas de figure de Rita montre cette réalité : sa maigre économie de 15 000 \$ fera en sorte qu'elle n'aura pas accès au Supplément de revenu garanti.

Le **compte d'épargne libre d'impôt**, que l'on nomme CELI, permet un nouveau type de placement. Depuis 2009, une somme de 5 000 \$ maximum par personne et par année peut être déposée dans ce compte. Par exemple, un individu cotisant à son CELI depuis 2009 aura atteint 20 000 \$ de cotisation en 2012. Toute personne de 18 ans et plus peut souscrire à un CELI, même en l'absence d'un revenu d'emploi. Les retraits du CELI n'affectent ni les prestations, par exemple celles des régimes de retraite, ni les crédits gouvernementaux. Pour les personnes assistées sociales, le CELI ne change rien aux règles de la *Loi sur l'aide sociale* et reste ainsi une forme d'épargne.

Contrairement au REER, le CÉLI n'est pas déductible d'impôt au moment du dépôt de la somme. De plus, l'avantage du CELI est que les gains réalisés sur le capital ne sont pas imposables et ne le seront jamais, ni au retrait, ni au décès de la personne bénéficiaire. Cependant, ce type de placement n'apparaît pas intéressant pour les gens qui ne paient pas d'impôt sur leurs revenus de placements. Des frais peuvent aussi s'appliquer sur le CELI, selon les modalités de placement. Il importe de se renseigner auprès de son institution financière ou auprès d'une personne compétente de confiance avant de prendre tout type de placement.

S'informer

<https://investissement.ssq.ca/astranet/fr/accueil/produits/celi.html>

Le programme Allocation-logement et les crédits d'impôt

Le programme **Allocation-logement**, de la Société d'habitation du Québec, offre une aide financière à des personnes ou à des familles à faible revenu qui consacrent une part importante de leur budget à se loger. Ce programme s'adresse :

- aux personnes seules âgées de 55 ans et plus dont les revenus annuels n'excédaient pas 16 480 \$ en 2011 ;
- aux couples dont l'un des partenaires est âgé de 55 ans et plus et dont les revenus se situaient en deçà de 22 749 \$ en 2011 ;
- aux ménages comptant au moins un enfant à charge et respectant le seuil de revenu admissible.

Les personnes qui veulent bénéficier de l'Allocation-logement doivent fournir des informations qui détermineront l'admissibilité au programme : le nombre de personnes dans le ménage, le type de ménage, les revenus et le coût du loyer mensuel. L'Allocation-logement peut atteindre 80 \$ par mois.

Exemple

Suzanne a 55 ans. Elle reçoit de l'aide sociale et elle habite seule. Elle souhaite adresser une demande pour l'Allocation-logement puisque son revenu se situe au-dessous de 16 480 \$. Elle s'interroge à propos des renseignements à présenter et de la somme qu'elle touchera.



À noter

Pour savoir si vous êtes admissibles au programme Allocation-logement, il faut communiquer avec l'un des bureaux de Revenu Québec et obtenir le formulaire Demande d'Allocation-logement parce que ce dernier n'est pas disponible sur Internet.

Selon différentes situations, il est possible d'obtenir des **crédits d'impôt**. Par exemple, le gouvernement du Québec créait en 2011 le crédit d'impôt pour solidarité pour les familles à faible et moyen revenu. Ce dernier remplace le crédit pour la TVQ et le crédit pour l'impôt foncier et est particulièrement important puisqu'il est «remboursable» contrairement à d'autres crédits. Ce crédit peut atteindre 70 \$ par mois.

Des crédits existent aussi pour les personnes vivant seules et pour les proches aidantes et les bénévoles qui appuient les personnes aidantes «naturelles». Des crédits supplémentaires ont également été ajoutés pour le maintien à domicile. On demande ces crédits par le biais de sa déclaration de revenus.

Étant donné le caractère changeant des crédits selon le gouvernement en place, il importe de bien s'informer avant de produire sa déclaration de revenus annuelle. Divers organismes communautaires proposent leurs services d'aide et d'information pour remplir la déclaration de revenus. La quatrième partie du guide offre de l'information à ce propos.

Calculer son revenu une fois à la retraite

Plusieurs sources consultées dans le domaine de la planification de la retraite s'entendent pour dire qu'une personne aura besoin d'environ 70 % de son revenu annuel brut pour maintenir un niveau de vie acceptable à la retraite. C'est ce qu'on appelle le taux de remplacement du revenu. Toutefois, cette cible reste un indice qui varie selon le profil économique de chaque personne, comme son niveau de revenu pendant qu'elle se trouvait sur le marché du travail, les périodes de chômage, d'aide sociale ou de maladie qu'elle a connues, si elle est célibataire ou en couple, etc.

Plusieurs spécialistes affirment également que les régimes publics demeurent insuffisants pour atteindre cet objectif. Les revenus des régimes publics couvrent approximativement 48 % des revenus de travail des personnes qui prennent leur retraite à 65 ans, et ce, sur une base salariale annuelle de 40 000 \$. Pour parvenir à la cible de 70 %, ces personnes devront donc compter sur leurs épargnes personnelles, ou sur leurs revenus provenant d'un régime de retraite lié au travail, ou sur les deux à la fois.

Au Québec, en 2009, environ 1 personne sur 2 âgée de 65 et plus* était admissible au Supplément de revenu garanti et disposait par le fait même de très faibles revenus. Aujourd'hui, 38 % de la population ne cotise pas à un régime complémentaire de retraite, à un REER ni à aucun autre véhicule financier pour préparer la retraite¹⁰. Dans ce contexte, la cible de 70 % reste difficile à atteindre pour bon nombre de personnes.

Le taux de remplacement du revenu

* Plus précisément 47 % des personnes de 65 ans et plus était admissible, dont 53 % des femmes et 41 % des hommes. Ces données ont été calculées par l'économiste Ruth Rose à partir des *Statistiques sur le revenu 2011 – Année d'imposition 2009* de l'Agence du revenu du Canada.

Voici les exemples de Thérèse et de Chantal qui illustrent la manière de calculer leur situation à la retraite selon leurs revenus de travail. La grille de calcul utilisée dans le cas de Chantal présente deux possibilités : une retraite à 65 ans ou à 60 ans.

Les cas de Chantal et de Thérèse

Les grilles de calcul utilisées pour ces prévisions sont mises en ligne sur Internet par divers organismes, comme Question Retraite et la Régie des rentes du Québec. Elles ont été conçues pour des personnes célibataires parce qu'il s'avère complexe de tenir compte de plusieurs paramètres lorsqu'il est question d'un couple.

Le cas de Chantal

Chantal a 56 ans et vit seule depuis plusieurs années. Elle travaille dans des restaurants depuis l'âge de 25 ans. Ses revenus annuels n'ont jamais été très élevés. Son salaire actuel s'élève à un peu moins de 18 000 \$. Elle n'a jamais pu cotiser à un régime de retraite géré par un employeur et accumuler de l'argent dans un REER. Les tableaux ci-dessous montrent les revenus de Chantal selon qu'elle prend sa retraite à 65 ou 60 ans.

Sortons la calculette

Revenu de Chantal si elle prend sa retraite à 65 ans

Salaire de Chantal juste avant son départ à la retraite				19 240 \$	
	PSV	RRQ	SRG	TOTAL	TAUX DE REMPLACEMENT
Revenu à 65 ans	6 481 \$	4 547 \$	5 908 \$	16 936 \$	88 %
Si Chantal n'avait jamais travaillé				0 \$	
	PSV	RRQ	SRG	TOTAL	
Revenu à 65 ans	6 481 \$	0 \$	8 788 \$	15 270 \$	

Revenu de Chantal si elle prend sa retraite à 60 ans

Salaire de Chantal juste avant son départ à la retraite				19 240 \$	
	PSV	RRQ	SRG *	TOTAL	TAUX DE REMPLACEMENT
Revenu à 60 ans	0 \$	3 078 \$	0 \$	3 078 \$	16 %
Revenu à 65 ans	6 481 \$	3 078 \$	6 642 \$	16 202 \$	84 %

* En appliquant les coupures qui seront effectives en 2016 pour les retraites anticipées.

Le cas de Thérèse

Thérèse a eu 54 ans le 1^{er} janvier 2012. Son salaire actuel s'élève à 39 000 \$. Elle cotise au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes (RRFS-GCF) depuis le 1^{er} janvier 2009. La cotisation totale au régime (employeur et salariée) est de 5 %. Au fil des ans, Thérèse a réussi à accumuler 30 000 \$ dans un REER. On lui a conseillé d'utiliser ce 30 000 \$ pour racheter des années au (RRFS-GCF) dans le but de s'assurer un revenu plus stable à la retraite. Quelle sera la situation financière de Thérèse si elle prend sa retraite à 65 ans, selon qu'elle vit seule ou en couple ?

Calcul de la rente rachetée par Thérèse en décembre 2011 avec un montant de 30 000 \$

Montant de la rente rachetée	2 490,58 \$	

Rente totale versée par le RRFS-GCF en combinant la rente régulière et le rachat de service passé

Montant de la rente versée	4 700,34 \$	

Revenu de Thérèse lorsqu'elle prendra sa retraite à 65 ans si elle vit seule

Salaire de Thérèse juste avant son départ à la retraite					42 166 \$	
	PSV	RRQ	RRFS-GCF	SRG	TOTAL	TAUX DE REMPLACEMENT
Revenu de Thérèse	6 291 \$	9 302 \$	4 700 \$	939 \$	21 232 \$	50 %

Revenu de Thérèse lorsqu'elle prendra sa retraite à 65 ans si elle vit en couple

Salaire de Thérèse juste avant son départ à la retraite					42 166 \$	
	PSV	RRQ	RRFS-GCF	SRG	DIVERS REVENUS	TOTAL
Revenu de Thérèse	6 291 \$	9 302 \$	4 700 \$	0 \$		20 293 \$
Revenu du conjoint	6 291 \$				22 000 \$	28 291 \$
Revenu total du couple						48 584 \$

Où s'informer pour les régimes de retraite et autres allocations ?

Régime de rentes du Québec
www.rrq.gouv.qc.ca/retraite
 Téléphone: 1 800 463-5185

Régime de pensions du Canada
<http://www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/rpc/retraite/pensionscanada.shtml>
 Téléphone: 1 800 277-9915

Allocation-logement et crédits d'impôt: Revenu Québec
<http://www.revenuquebec.ca>
 Téléphones:
 Région de Montréal: 514 864-6299
 Ailleurs au Québec: 1 800 267-6299

À noter

Service Québec est la porte d'entrée pour obtenir de l'information sur l'ensemble des services gouvernementaux offerts au Québec.

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/>

Téléphones:

Région de Québec: 418 644-4545

Région de Montréal: 514 644-4545

Ailleurs au Québec: 1 877 644-4545

Personnes sourdes ou muettes (ATS): 1 800 361-9596

Autres ressources disponibles concernant la retraite et la planification financière

Question Retraite

Ce site Internet offre un guide retraite, un calculateur pour connaître ses revenus une fois à la retraite, des exemples concrets de calculs et des formations pour les organismes.

<http://www.questionretraite.qc.ca>

Option consommateurs

Cet organisme offre sur son site Internet un guide intitulé *Prévenir les pièges financiers de la retraite* qui fait un tour d'horizon de la question et qui livre une série d'informations pratiques lorsque vient le moment de prendre sa retraite.

<http://www.option-consommateurs.org/>

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

Cette association a élaboré un guide d'information en matière de retraite et de finances. Le guide est disponible sur leur site Internet.

<http://areq.qc.net/>



Des ressources locales à découvrir!

Vivre au quotidien dans la précarité économique engendre une série de conséquences, tant sur le plan social que sur celui de la santé. Par exemple, plusieurs femmes, âgées ou non, disposent de faibles revenus, vivent dans l'isolement et doivent restreindre leurs déplacements, leurs activités ou leurs loisirs et limiter toutes leurs dépenses. Leur situation économique les oblige à réaliser des économies de bouts de chandelles, même pour des dépenses qui touchent les besoins essentiels, comme se loger, se vêtir et se nourrir. Par conséquent, des sentiments de honte ou de gêne gagnent souvent les femmes qui vivent avec de faibles revenus, ce qui contribue à leur isolement et à leur invisibilité dans les espaces publics. De plus, certaines femmes âgées subissent des situations de discrimination, d'abus et de violence de la part de leurs proches, de leurs employeurs, de leurs propriétaires, etc. Dans de telles situations, nombre d'entre elles se sentent vulnérables puisqu'elles vivent dans un état d'insécurité continu¹.

Pour mieux vivre et évoluer comme des citoyennes à part entière, faire valoir leurs droits et leurs besoins, bénéficier d'activités sociales gratuites ou peu coûteuses, les femmes doivent être informées des diverses ressources qui s'offrent à elles dans leur région et dans leur communauté. L'accès à l'information demeure primordial non seulement pour avoir accès à des services, mais surtout pour assurer son autonomie financière et se sentir respectées au sein de sa communauté.

Au Québec, il existe plusieurs associations, collectifs et autres organismes s'adressant aux femmes, aux personnes en situation de pauvreté, aux personnes âgées et aux grands-parents. Parfois méconnues, ces ressources s'avèrent toutefois très utiles. La présente partie du guide expose un portrait des organismes qui œuvrent en défense des droits et qui offrent des services de référence, de soutien et d'information aux personnes âgées et à faible revenu.

Les organismes féministes et communautaires

Les centres de femmes du Québec

Il existe une centaine de centres de femmes établis partout au Québec. Ces organismes ont été créés par et pour les femmes et sont gérés par et pour les femmes. Appliquant une approche féministe, les centres considèrent les femmes qui les fréquentent comme des participantes à part entière et non comme des clientes. À ce titre, on les encourage à participer activement à la vie démocratique du centre à travers ses structures souples et accessibles, comme l'assemblée générale, le conseil d'administration ou la collective, les comités de travail ou d'action. Les centres de femmes se sont dotés d'un regroupement national, connu sous le nom de L'R des centres de femmes du Québec.

Chaque centre offre trois types d'activités :

- Des **services** de référence, d'information, d'accompagnement, de soutien et d'intervention ;
- Des **activités éducatives** telles que des cafés-rencontres, des ateliers, des groupes d'entraide, des théâtres communautaires, des productions de journaux ;
- Des **actions collectives** afin de promouvoir les principes d'égalité et de justice sociale pour les femmes.

Les centres accueillent toutes les femmes sans exception et proposent un espace où tisser des solidarités, développer un esprit critique et s'impliquer de façon à améliorer les conditions de vie des femmes. De plus, les centres de femmes travaillent régulièrement avec les organismes implantés dans les communautés sur diverses problématiques touchant particulièrement les femmes, comme la pauvreté et la violence.

Pour trouver un centre de femmes près de sa localité
<http://www.rcentres.qc.ca/public/centres-de-femmes.html>
L'R des centres de femmes
 Téléphone: 514 876-9965
 Télécopieur: 514 876-9176
 Site Internet: <http://www.rcentres.qc.ca>

Les centres d'action bénévole du Québec

Les centres d'action bénévole sont implantés dans plusieurs régions et offrent des services diversifiés. Par exemple, certains proposent des popotes roulantes, des services de transport et d'accompagnement, des visites à domicile et des services d'aide à la préparation de la déclaration de revenus. D'autres organisent des activités, comme des repas communautaires, afin de favoriser l'échange et de briser l'isolement. Les centres d'action bénévole recherchent fréquemment des personnes bénévoles de tout âge.

Les centres d'action bénévole du Québec se sont dotés d'une fédération qui regroupe 113 centres répartis à travers le Québec. La mission de la Fédération des centres d'action bénévole du Québec consiste à contribuer au mieux-être de la population du Québec par la promotion, la reconnaissance et le développement des différentes pratiques de l'action bénévole, en partenariat avec les centres d'action bénévole.

Pour trouver un centre d'action bénévole près de sa localité
<http://www.fcabq.org/centres-action-benevole.php>
Fédération des centres d'action bénévole du Québec
 Téléphone: 514 843-6312 ou 1 800 715-7515
 Télécopieur: 514 843-6485
 Site Internet: <http://www.fcabq.org/>

Les services juridiques

Les centres communautaires d'aide juridique

Les centres communautaires d'aide juridique ont pour mission de permettre aux personnes à faible revenu de bénéficier des services juridiques dans leur région. Ils offrent également des services d'information et de référence.

Pour trouver un centre d'aide juridique dans sa localité

http://www.csj.qc.ca/SiteComm/W2007Francais/Main_fr_v3.asp?niv_select=nous_joinde:centre

Les bureaux d'aide juridique

Sous la direction des centres communautaires d'aide juridique, les bureaux d'aide juridique sont présents partout à travers le Québec. Les personnes qui désirent bénéficier des services gratuits de l'aide juridique doivent se déplacer à leurs bureaux puisqu'il est impossible de vérifier son admissibilité par téléphone ou par Internet.

Pour trouver un bureau d'aide juridique dans sa localité

http://www.csj.qc.ca/SiteComm/W2007Francais/Main_Fr_v3.asp

Les groupes de défense des droits des locataires et le logement social

Les comités logement et les associations de locataires au Québec

Le logement social est par définition un logement à but non lucratif qui se trouve en dehors du marché privé. Sa vocation consiste à loger des gens ayant de faibles ou de modestes revenus. Géré collectivement, le logement social reçoit des subventions et les locataires peuvent exercer un certain contrôle sur leurs conditions de logement. Les comités logement du Québec, ainsi que les associations de locataires, aident à la recherche d'un logement social et défendent les droits des locataires.

Ces comités et associations pour le droit au logement se regroupent dans deux organismes provinciaux distincts. Le FRAPRU compte 138 groupes membres. L'organisme se préoccupe principalement des enjeux d'aménagement urbain, de la lutte contre la pauvreté et de la promotion des droits sociaux. Il travaille généralement à promouvoir le logement social pour les personnes à faible revenu.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec se donne aussi comme mandat principal de promouvoir le droit au logement et la défense des droits des locataires. Il favorise également le droit d'association et la mobilisation de personnes autour des enjeux relatifs au droit du logement dans une optique de prise en charge et d'éducation populaire autonome et de sensibilisation de l'opinion publique.

Pour trouver un comité logement

<http://www.frapru.qc.ca/spip.php?page=comitelogement>

Pour trouver une association de locataires

<http://www.rclalq.qc.ca/index.php?z=21>

FRAPRU

Téléphone: 514522-1010

Télécopieur: 514527-3403

Courriel: frapru@cooptel.qc.ca

Site Internet: <http://www.frapru.qc.ca>

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

Téléphone: 514521-7114 ou 1 866 521-7114

Télécopieur: 514521-0948

Courriel: rclalq@rclalq.qc.ca

Site Internet: <http://www.rclalq.qc.ca/>

Les coopératives d'habitation au Québec

Une coopérative d'habitation est un immeuble ordinaire, ou un ensemble d'immeubles, petit ou grand, neuf ou âgé, mais toujours rénové, où habitent des personnes qui sont à la fois locataires de leur logement et collectivement propriétaires de l'immeuble. En tant que propriétaires, les membres de la coopérative, c'est-à-dire les résidents de l'immeuble, assument ensemble la gestion de leur édifice et de la coopérative.

Le mouvement québécois des coopératives d'habitation permet à 27 500 ménages québécois de se loger à un prix abordable et d'améliorer leurs conditions de vie, et ce, en se regroupant pour contrôler les coûts liés à l'habitation. Le mouvement comprend six fédérations régionales réunies sous la Confédération québécoise des coopératives d'habitation.

Pour trouver une fédération régionale

<http://www.cooperativehabitation.coop>

Confédération québécoise des coopératives d'habitation

Téléphone: 418648-6758

Télécopieur: 418648-8580

Courriel: info@cqch.qc.ca

Les habitations à loyer modique

Le programme Habitations à loyer modique est géré par la Société d'habitation du Québec et vise les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leur condition socio-économique. L'aide offerte prend la forme de subventions accordées à l'office municipal d'habitation afin de réduire le coût du logement. Le loyer demandé pour la location est fixé selon le revenu total du ménage admissible au programme. Le coût du logement correspond alors à 25% du revenu du ménage, incluant les frais de chauffage. Le

programme prévoit d'accorder une priorité à certaines personnes, comme aux victimes de violence conjugale ou aux individus dont le logement a été détruit par un sinistre. Pour bénéficier du programme Habitations à loyer modique, on doit adresser une demande à un office municipal d'habitation ou à une coopérative d'habitation. Il existe des associations de locataires d'habitations à prix modique dans tout le Québec. Ces 300 associations sont réunies sous la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec.

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

Téléphone: 1 800 566-9662

Télécopieur: 514 527-3403

Site Internet: <http://www.flhlmq.com/>

Société d'habitation du Québec

Téléphone: 1 800 463-4315

Télécopieur à Québec: 418 643-2533

Télécopieur à Montréal: 514 873-8340

Site Internet: <http://www.habitation.gouv.qc.ca>

Les organismes d'aide alimentaire

Le réseau Banques alimentaires Québec

La principale mission du réseau Banques alimentaires Québec consiste à soutenir et à représenter les organismes d'aide alimentaire du Québec à travers la recherche et la mise en œuvre d'alternatives durables visant l'autonomie alimentaire, notamment en contrant la faim et la pauvreté. L'organisme réunit plusieurs banques alimentaires régionales, dont les banques Moisson.

Il existe plusieurs comptoirs d'aide alimentaire à travers le Québec. Les centres de femmes, les bureaux municipaux et les CLSC connaissent les banques ou les comptoirs alimentaires de leur localité.

Pour trouver un membre Moisson de Banques alimentaires Québec

http://www.banquesalimentaires.org/213-membres_moisson

Banques alimentaires Québec

Téléphone: 450 444-4040 ou 1 877 478-4040

Télécopieur: 450 444-4757

Courriel: info@BanquesAlimentaires.org

Site Internet: <http://www.banquesalimentaires.org>

Les cuisines collectives

Les cuisines collectives s'inscrivent dans une démarche favorisant l'autonomie alimentaire, notamment pour les personnes à faible revenu. Le Regroupement des cuisines collectives du Québec réunit plusieurs cuisines collectives de la province. Ces dernières offrent un accès en tout temps et à long terme à une nourriture saine et variée, à un coût raisonnable.

Pour trouver une cuisine collective dans sa localité

<http://www.rccq.org/fr/les-cuisines-collectives/liste-des-membres>

Regroupement des cuisines collectives du Québec

Téléphone: 514 529-3448 ou 1 866 529-3448

Télécopieur: 514 529-1359

Courriel: info@rccq.org

Site Internet: <http://www.rccq.org>

Les Magasins-Partage

Les Magasins-Partage accueillent sans discrimination les personnes vivant avec de bas revenus. Ces organismes permettent aux personnes économiquement appauvries de faire leur épicerie en choisissant leurs denrées selon leurs goûts, leurs besoins spécifiques et leur culture. Une contribution volontaire de 10% du coût de l'épicerie est demandée aux participants et participantes. Le Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal réunit une vingtaine d'organismes situés dans divers quartiers.

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal

Téléphone: 514 383-2460

Courriel: rmpim@bellnet.ca

Site Internet: <http://www.rmpim.org/>

Les organismes de défense des droits des consommateurs

Les associations coopératives d'économie familiale

Les associations coopératives d'économie familiale, connues sous le nom d'ACEF, se répartissent dans tout le territoire québécois et sont des organismes à but non lucratif d'aide, d'éducation et d'intervention dans les domaines du budget, de l'endettement et de la consommation. Les associations travaillent à la défense des droits des consommatrices et consommateurs. Leurs activités se divisent en trois volets: les services d'aide concernant le budget; les activités d'éducation; et les dossiers d'action et de mobilisation. La Coalition des associations de consommateurs du Québec, un organisme de promotion et de défense des intérêts des consommateurs, réunit ces associations sous sa bannière.

Pour trouver l'association coopérative d'économie familiale de sa localité

<http://www.consommateur.qc.ca/associ.html>

Pour trouver tous les membres de la

Coalition des associations de consommateurs du Québec

<http://www.cacq.ca/membres/liste-membres.html>

Coalition des associations de consommateurs du Québec

Téléphone: 514 362-8623 ou 1 877 962-2227

Télécopieur: 514 521-7081

Courriel: info@cacq.ca

Site Internet: <http://cacq.ca/>

Le site du Réseau de protection du consommateur du Québec offre également une multitude d'informations en matière de consommation:

<http://www.consommateur.qc.ca/>

Les organismes pour les personnes assistées sociales ou vivant dans la pauvreté

Il existe au Québec plusieurs groupes de défense de droits sociaux des personnes vivant dans la pauvreté, comme les personnes assistées sociales, les travailleurs et les travailleuses saisonnières ou précaires, les chômeurs et les chômeuses. Ces organismes portent différents noms selon leur mission respective et les régions où ils se situent. Par exemple, le Regroupement des femmes sans emploi du Nord du Québec et le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue sont actifs dans les régions nordiques du Québec. Parfois méconnus, ces organismes sont des sources précieuses d'informations et de références.

La majorité de ces organisations sont membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Ce regroupement national lutte contre la pauvreté des personnes vivant de l'aide sociale.

Pour trouver dans sa localité un groupe qui œuvre auprès des personnes assistées sociales ou vivant dans la pauvreté
http://www.fcпасq.qc.ca/MEMBRES/liste_noms_avril%202009.html

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Téléphone: 514 987-1989

Télécopieur: 514 987-1918

Courriel: sol@fcпасq.qc.ca

Site Internet: <http://www.fcпасq.qc.ca>

Les associations pour les personnes âgées

Le Réseau FADOQ

Le Réseau FADOQ se compose d'organismes affiliés situés dans différentes régions du Québec. Il a pour mission de regrouper les personnes âgées de 50 ans et plus et de défendre leurs intérêts et leurs droits. Proactifs sur plusieurs dossiers comme la santé, la pauvreté et les relations intergénérationnelles, les groupes membres du Réseau FADOQ proposent également des lieux de rencontres et d'échanges, tels les clubs d'âge d'or.

En 2010, le Réseau FADOQ, la Sûreté du Québec et le Centre de santé et de services sociaux Cavendish lançaient le programme Aîné-Avisé. Ce dernier vise à informer les personnes âgées des abus et de la fraude dont elles peuvent être victimes et à les orienter vers les organismes qui leur viennent en aide. Le site Internet de ce programme propose des ressources et des références: <http://www.fadoq.ca/aineavise/fr/Accueil/>

Pour trouver un organisme affilié au Réseau FADOQ de sa localité
<https://www.fadoq.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=1109>

Réseau FADOQ

Téléphone: 514 252-3017 ou 1 800 828-3344

Télécopieur: 514 252-3154

Courriel: info@fadoq.ca

Site Internet: <http://www.fadoq.ca/>

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Comme son nom l'indique, cette association œuvre à la défense collective des droits et des intérêts des personnes retraitées et préretraitées. L'organisme s'intéresse à tous les sujets qui touchent les personnes de 55 ans et plus, comme les régimes de pensions, le revenu, le logement, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé et le transport.

Des sections locales de l'association sont présentes dans plusieurs régions du Québec. Une section est un groupe local de pression, un lieu de conscientisation, d'actions collectives et de solidarité, et d'implication auprès des personnes retraitées et préretraitées.

Pour trouver la section de sa localité

http://www.aqdr.org/blank.php?nom=nom_de_section.php

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées

Téléphone: 514935-1551

Télécopieur: 514937-7371

Courriel: bureaunational@aqdr.org

Site Internet: <http://www.aqdr.org>

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

Cette association poursuit la mission de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits de ses membres et des personnes âgées. Ses orientations stratégiques s'articulent autour de questions sociopolitiques diverses telles que la santé et le bien-être des personnes âgées, la condition des femmes et des hommes, la place des personnes âgées dans la société et la retraite. L'association offre également divers services d'information et des programmes à ses membres. Elle finance aussi des projets par secteur au moyen de son programme *Toujours en action*.

Pour trouver une association dans sa localité

<http://areq.qc.net/regions/carte-de-nos-regions/>

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec

Téléphone: 418525-0611 ou 1 800 663-2408

Télécopieur: 418525-0769

Courriel: areq@csq.qc.net

Site Internet: <http://areq.qc.net/>

L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

Cette association regroupe un large éventail de personnes retraitées et préretraitées, principalement des secteurs public et parapublic. Sa mission consiste à promouvoir et à défendre les droits et les intérêts de ses membres. L'association a aussi développé une gamme de services directs pour ses membres, comme des séances d'information sur la retraite, sur les assurances et les impôts.

L'association a mis sur pied un service d'aide téléphonique en défense des droits. Ce service de référence et d'orientation vise à appuyer les personnes préretraitées ou retraitées dans leurs différentes démarches ou revendications. Ouvert à toutes les personnes retraitées et préretraitées pour une première intervention, le service demeure gratuit en tout temps pour les membres de l'association: 1 866 497-1548.

Pour trouver une association dans sa localité

http://www.aqrp.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=30&Itemid=141

**Association québécoise des retraité(e)s
des secteurs public et parapublic** (bureau national)

Téléphone: 418683-228 ou 1 800653-2747

Télécopieur: 418683-9567

Courriel: secretariat@aqrp.qc.ca

Site Internet: <http://www.aqrp.qc.ca/>

Les organisations et les services de santé et de services sociaux

Les Centres de santé et de services sociaux (CSSS)

Ces organismes sont issus de la fusion des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et, dans la majorité des cas, d'un centre hospitalier.

On compte 95 CSSS répartis aux quatre coins du Québec. Le CSSS agit comme porte d'entrée du réseau local de services et vise à offrir l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population de son territoire local. Il existe une multitude d'organismes communautaires, tant pour les femmes que pour les personnes à faible revenu et pour les personnes âgées. **Il ne faut pas hésiter à s'informer auprès des CSSS pour connaître leurs services.**

Certains CSSS ont développé une expertise en gérontologie et offrent des services et des programmes spécifiques pour les personnes âgées. Par exemple, le Réseau de services intégrés aux personnes âgées en perte d'autonomie, mis sur pied par le CSSS de la Vieille-Capitale, ou encore le Centre de soutien aux proches aidants créé par le CSSS Cavendish à Montréal.

Pour trouver le CSSS de sa localité

<http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/rls/pdf/liste95csss.pdf>

Il existe différentes lignes d'urgence au Québec. Une d'entre elles est spécifiquement dédiée aux personnes âgées victimes d'abus et de violence. D'autres services d'écoute et de référence sont aussi offerts pour aider les femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Enfin, une ligne d'information en matière de santé est aussi disponible 24 heures sur 24 .

Ligne Aide Abus Aînés

1 888 489-ABUS (2287)

<http://maltraitanceaines.gouv.qc.ca/>

Disponible 7 jours par semaine, de 8h à 20h. Service d'écoute, de soutien et d'information qui vise à briser le silence entourant l'abus envers les aînés.

Ligne Info-Santé

Un seul numéro: 811

www.msss.gouv.qc.ca/reseau/info_sante.html

Pour rejoindre une ressource professionnelle dans le domaine de la santé et des services sociaux pour des problèmes qui ne sont pas urgents.

Disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

SOS Violence conjugale

1 800 363-9010 (appels de l'extérieur de Montréal) (VOIX et ATS)

514 873-9010 (appels de Montréal) (VOIX et ATS)

<http://www.sosviolenceconjugale.ca/>

Disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

Service anonyme, confidentiel et gratuit pour les femmes victimes de violence conjugale.

Ligne Agressions sexuelles

888 933-9007 (appels de l'extérieur de Montréal)

514 933-9007 (appels de Montréal)

<http://www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca/fr>

Disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

Service confidentiel et gratuit pour les personnes victimes d'agressions à caractère sexuel.

SOS Suicide

1 800 595-5580

<http://www.sos-suicide.org/>

Disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.

Les lignes téléphoniques d'urgence



à poursuivre au-delà des stratégies individuelles

Bien plus qu'un enfer privé, la pauvreté est d'abord et avant tout une affaire publique¹!

Comme la pauvreté, le vieillissement est un enjeu social qui concerne tous les acteurs de la société. Agir sur les conditions de vie des personnes âgées nécessite l'engagement de toutes et de tous, particulièrement lorsque ces conditions touchent des personnes avec de faibles revenus ou qui se sentent exclues, ou encore qui éprouvent des problèmes de santé. Les gouvernements, les municipalités, les organisations privées, publiques et sans but lucratif, les citoyennes et les citoyens doivent se sentir interpellés par les enjeux du vieillissement de la population et de la pauvreté des femmes et de leurs enfants.

Cette partie du guide propose des initiatives, tant individuelles que collectives, pour améliorer les conditions de vie des femmes âgées en situation de pauvreté. Dans un premier temps, on y expose diverses stratégies personnelles pour économiser au quotidien. Dans un deuxième temps, on y présente des stratégies d'actions collectives à réaliser au niveau local, régional ou national.

Des idées et des stratégies pour économiser au quotidien

Une étude réalisée par le CSSS de la Vieille-Capitale à Québec relève diverses initiatives individuelles relatées par des femmes de 55 ans et plus, vivant seules et avec de faibles revenus². Par le biais de groupes de discussion, les répondantes ont confié leurs stratégies pour combler leurs besoins essentiels et survivre à l'insécurité économique quotidienne. Les propositions de ces femmes sont présentées ci-dessous et réparties sous divers thèmes.

Pour se loger

Les habitations à loyer modique représentent le type d'habitation le plus économique, mais les listes d'attente sont longues. Les répondantes qui possèdent des savoir-faire réalisent elles-mêmes l'entretien de leur intérieur, comme recouvrir un divan, ramasser de vieux meubles ou des objets. Le soutien et l'aide de la parenté, notamment des enfants, semblent grandement appréciés par les répondantes.

Pour bien se nourrir

Les répondantes guettent les rabais au moyen des feuillets publicitaires et privilégient les grandes surfaces d'alimentation. La planification des achats et des repas permet de cuisiner en grande quantité et de congeler les plats ou les aliments afin de réduire les coûts. Certaines femmes regroupent leurs achats pour obtenir de meilleurs prix. Des répondantes disent aussi fréquenter les cuisines collectives pour économiser et bien se nourrir.

Pour se vêtir

Les répondantes profitent des réductions et des rabais des magasins, mais privilégient les achats dans les friperies et les comptoirs vestimentaires. Celles qui savent coudre confectionnent leurs vêtements, ou encore modifient les vêtements offerts ou achetés dans les comptoirs. L'échange de vêtements semble être une stratégie de plus en plus fréquente.

Pour se déplacer

La voiture apparaît comme le meilleur moyen de transport, et ce, pour les activités, les loisirs et l'accès aux services de santé et sociaux, particulièrement pour les femmes qui habitent loin du centre-ville. Toutefois, comme une voiture occasionne plusieurs dépenses, les répondantes conseillent de planifier les divers coûts qui y sont associés.

Le transport en commun, la bicyclette et la marche représentent d'autres options pour les répondantes. Certaines utilisent le transport en minibus pour se rendre de la résidence pour personnes âgées à l'épicerie, tandis que d'autres ont recours au service de transport et d'accompagnement offert par un organisme communautaire.

Des répondantes envisagent le travail à temps partiel pour pallier les dépenses imprévisibles ou occasionnelles, comme le remplacement de meubles ou d'électroménagers, de chaussures et de bottes d'hiver. Toutes les participantes à l'étude insistent sur l'importance de bien s'informer en matière de droits, de logement et de services.

Les stratégies individuelles développées par les femmes pour économiser et boucler les fins de mois sont certes ingénieuses, mais elles ne s'avèrent pas suffisantes pour assurer la sécurité économique de l'ensemble des femmes vieillissantes et retraitées. Se mobiliser et s'impliquer pour changer les milieux de vie demeure une façon incontournable d'accéder à une société plus juste et égalitaire.

S'impliquer, se mobiliser et lutter pour améliorer ses conditions de vie

De tous temps, les groupes en situation de moindre pouvoir, comme les femmes et les peuples « racisés », ont dû se battre pour parvenir à l'égalité de droits. Aujourd'hui encore, les luttes pour acquérir des droits sociaux demeurent d'actualité. Les approches qui mettent l'accent sur l'implication citoyenne et l'éducation populaire apparaissent comme des formules gagnantes parce qu'elles encouragent l'action directe des personnes et des communautés sur leurs conditions de vie. Prise ou reprise de pouvoir et *empowerment* renvoient à une même idée : agir et se mobiliser collectivement afin d'améliorer ou de changer les structures sociales qui maintiennent les femmes de tout âge, origine ou culture, dans une précarité économique quotidienne.

Dans cette perspective, voici trois démarches inspirantes qui ont favorisé l'engagement et l'intervention directe des femmes dans leur communauté. Ces dernières s'inscrivent dans une approche d'éducation populaire et d'intervention féministe, tant par le processus utilisé que par les moyens déployés. Enfin, pour terminer la présente partie du guide, une section présente les principales revendications collectives d'une coalition initiée par la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec afin d'améliorer les programmes et les régimes de retraite.

Stratégies collectives : quelques exemples de démarche citoyenne

L'installation artistique
*NOUS, les femmes qu'on
ne sait pas voir!* de
La Marie Debout

La Marie Debout est un centre de femmes établi depuis 1982 dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal. L'organisme propose aux femmes un lieu d'appartenance, de socialisation, d'entraide et d'action dans une approche qui encourage la reprise de pouvoir sur leur vie. Au cours de rencontres tenues à l'hiver 2009, des membres et des participantes ont eu l'idée de mettre sur pied un groupe de réflexion et d'actions collectives sur le vieillissement des femmes dans la société, sur leurs conditions de vie, sur l'âgisme et ses conséquences, ainsi que sur « la mystique de l'âge », pour reprendre les mots des instigatrices. Le groupe a privilégié l'art comme moyen d'expression et de revendication.

À l'automne 2009, un groupe de création collective composé de 12 femmes voyait le jour à La Marie Debout. Le groupe a accueilli au cours de ses rencontres une vingtaine de femmes de plus, âgées de 23 à 76 ans. Des ateliers de travail ont permis d'explorer le sujet tabou du vieillissement et ce qui se cache derrière la mystique de l'âge. Danse, dessin, modelage, photographie, récit de vie, le groupe n'a pas hésité à utiliser plusieurs véhicules artistiques et littéraires pour exprimer les aspects lumineux et sombres du vieillissement.

Ce besoin d'expression des femmes a donné lieu à la création d'une œuvre collective : une installation* fabriquée dans le cadre d'une tournée organisée par L'R des centres de femmes du Québec. Les femmes de La Marie Debout souhaitent partager leur expérience avec des femmes de toutes les régions du Québec : « mais, disent-elles, aussi continuer de réfléchir, de créer avec elles. » La tournée de *NOUS, les femmes qu'on ne sait pas voir!* a été lancée lors du congrès de L'R des centres de femmes du Québec à Chicoutimi en 2011. Depuis, plus de 13 lieux ont accueilli l'installation artistique et la tournée se poursuit en 2012.

Pour en connaître davantage sur le projet *NOUS, les femmes qu'on ne sait pas voir!* : <http://www.lamarienedebout.org/NOUSLESFEMMES/index.html>

* L'installation est un genre de l'art contemporain qui désigne une œuvre combinant différents médias en vue de modifier l'expérience que peut faire le spectateur ou la spectatrice d'un espace singulier ou de circonstances déterminées. L'installation implique une forme de nomadisme artistique et philosophique. Elle apparaît comme un campement que l'on monte et démonte à sa guise. Elle n'occupe pas l'espace, mais le restructure et le réaménage. Dans ces installations circulent des individus, mais aussi des pensées. Dans certaines installations, interactives ou participatives, l'intervention du spectateur ou de la spectatrice peut être conviée. Elles mettent à contribution tous les sens.
Voir fr.wikipedia.org

La Fédération des femmes du Québec a créé en 2008 un comité dédié aux femmes aînées. Ce dernier poursuit l'objectif d'accroître la capacité des femmes aînées à identifier et à contrer les obstacles qui les empêchent de bénéficier d'une véritable sécurité économique et d'exercer pleinement leur citoyenneté.

La première tâche du comité a consisté à déterminer les différents aspects composant la problématique de la sécurité économique des aînées. Ces travaux s'inscrivaient dans un vaste projet s'échelonnant sur trois ans et portant sur la sécurité économique des femmes relativement à leur parcours de vie (femmes jeunes, femmes aînées et femmes immigrantes). En cours de route, il est vite apparu que le manque d'autonomie économique des aînées a des répercussions sur toutes leurs conditions d'existence et compromet leur participation à la vie citoyenne. Partant de ce constat, le comité a entrepris l'élaboration d'un outil de sensibilisation sur le thème *Citoyennes à part entière pour toute la vie* afin de faire ressortir la diversité de situations que vivent les aînées et proposer des pistes de solution susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie et leur participation à la société.

L'outil de sensibilisation *Citoyennes à part entière pour toute la vie* aborde différents aspects de la situation des femmes aînées, comme les inégalités économiques, les violences, l'accès aux services sociaux et de santé, l'intégration à la société, le travail invisible, les discriminations vécues en fonction de l'orientation sexuelle, de la capacité (handicap), de l'origine ethnique et du statut. Cet outil a permis de réaliser plusieurs activités de formation dans diverses régions du Québec à l'intention des membres et alliées de la Fédération des femmes du Québec. Cette formation est toujours disponible sur demande et l'outil *Citoyennes à part entière pour toute la vie* peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2011/04/formation-citoyennes-a-part-entiere-ainees.pdf>

L'équipe de la Fédération des femmes du Québec a également produit **une trousse de formation** sur support DVD. À travers une démarche d'éducation populaire, la trousse propose divers exercices, ateliers et capsules multimédias sur le thème de la sécurité économique des femmes à trois étapes de leur parcours de vie, soit lorsqu'elles sont jeunes, aînées, ou engagées dans un parcours d'immigration. Cet outil permet de tisser des liens entre les différents parcours et suggère une démarche de réflexion active à propos des leviers qui permettent de sortir de la pauvreté et d'atteindre l'autonomie économique collective.

La Coopérative de solidarité du Canton de Ham

À l'automne 2004, un regroupement de citoyens et de citoyennes de Ham-Nord se formait afin de contrer la dévitalisation du village. Dans la foulée de leurs actions, dont la tenue d'un colloque, naissait le Forum citoyen Ham-Nord. L'organisme à but non lucratif a pour mission d'encourager le développement de projets structurants dans la municipalité de Ham-Nord et de favoriser le sentiment d'appartenance des citoyens et des citoyennes vis-à-vis de leur communauté.

Un outil de sensibilisation
réalisé par la Fédération des
femmes du Québec

En collaboration avec la Table de concertation sur le logement adapté de Ham-Nord, l'organisme entamait des travaux en mai 2006 dans le but de créer la Coopérative de solidarité du Canton de Ham vouée à la promotion et à la réalisation d'un projet de résidence adaptée pour les personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie. Le premier objectif de cette démarche consistait à faire prendre conscience aux gens du milieu de l'existence des problématiques vécues par les personnes âgées et à chercher avec elles des moyens de contrer ces problèmes, réfléchir à des alternatives et favoriser l'émergence de projets visant l'intégration à la vie de la communauté. Au printemps et à l'été 2008, une chargée de projet a visité les gens de Ham-Nord et ceux des villages voisins pour les informer du projet et amorcer une réflexion sur les besoins des personnes vieillissantes.

Comme ce projet nécessitait des ressources considérables, l'organisme déposait en avril 2009 une demande de soutien financier auprès de la Société d'habitation du Québec, en collaboration avec la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie. Depuis, le projet chemine bien. En juin 2010, l'organisme organisait une campagne de financement dans le milieu qui rapportait 330 000 \$. Vingt logements devaient être disponibles pour la population âgée de la région au 1^{er} juillet 2011.

Aujourd'hui, le Forum citoyen Ham-Nord poursuit ses actions dans la communauté en s'inspirant d'exemples d'intégration intergénérationnelle, comme à Saint-Camille où l'on invite tous les gens du village à dîner ensemble le vendredi. Ailleurs, les enfants viennent dans les résidences pour partager le repas des personnes âgées. Autant de recettes, autant de succès pour briser l'isolement des personnes âgées et ouvrir les esprits des enfants à l'implication communautaire.

Des luttes pour améliorer les régimes de retraite

Cette dernière section du guide reprend les revendications de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec, élaborées en collaboration avec une soixantaine d'organismes comme la Fédération des femmes du Québec, Relais-femmes, le Réseau FADOQ, l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et la Confédération des syndicats nationaux.

Cette coalition revendique l'amélioration du Régime de rentes du Québec, car « il s'agit de la seule option qui assure à la fois une couverture universelle, un revenu garanti viager et entièrement indexé à la retraite, une pleine transférabilité et une équité intergénérationnelle, sans compromettre l'égalité entre les hommes et les femmes, et ce, à un coût plus faible et de façon plus efficiente que toute autre option s'appuyant sur des mécanismes individuels d'épargne³ ». Plus spécifiquement, la coalition met de l'avant trois revendications principales.

« Les pensions que les femmes âgées ont ne sont pas adéquates pour répondre aux besoins de 2010, même quand on est en couple [...] On n'est pas capable de payer un logement avec services pour personnes âgées sur le marché privé. »

Thérèse, Laval (FRAPRU, 2010:6)

1. Doubler la rente du Régime de rentes du Québec et augmenter sa couverture à un niveau de salaire supérieur

La coalition demande au gouvernement provincial de doubler la rente en passant la couverture de 25 % à 50 % des revenus de travail et d'augmenter le revenu sur lequel on peut cotiser à 62 500 \$.

2. Augmenter le Supplément de revenu garanti

La coalition demande au gouvernement fédéral de hausser immédiatement de 15 % le Supplément de revenu garanti pour hausser sur-le-champ le revenu des personnes âgées au-dessus du seuil de la pauvreté.

3. Assurer un meilleur financement des caisses de retraite, protection en cas de faillite des employeurs et assurance sur les rentes de retraite

Dans un premier temps, la législation devrait obliger les caisses de retraite à se doter d'une politique de financement qui tient compte des engagements de la caisse et qui stabilise le taux de cotisation. Les déficits des caisses de retraite devraient avoir une priorité absolue sur les autres créances de l'entreprise en cas de faillite.

Dans un deuxième temps, une assurance devrait être créée pour garantir la rente des travailleurs et des travailleuses des entreprises devenues insolubles.



Le logo de la campagne « Une retraite à l'abri des soucis » initiée par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec.

Quelques mots en guise de conclusion

La sécurité économique des femmes âgées concerne tout le monde. Si le sujet du vieillissement de la population a longtemps été mis dans l'ombre, les conditions de vie des femmes âgées n'ont pas non plus fait les manchettes. Compte tenu de la nouvelle génération de femmes qui approche l'âge de la retraite, aujourd'hui plus que jamais les gouvernements, les gestionnaires et les personnes dirigeantes doivent placer ces préoccupations à leur ordre du jour.

Ce guide visait, d'une part, à fournir de l'information concernant les conditions socioéconomiques des femmes âgées et à attirer l'attention sur les différentes inégalités qui s'accroissent au fur et à mesure de l'avancée en âge. Dans le cadre de cet objectif, le guide a présenté des programmes de retraite publics et privés en mettant l'accent sur la situation des femmes. D'autre part, le guide cherchait à démontrer l'importance de l'accès à l'information en fournissant une liste de ressources locales et régionales. Enfin, en regard des enjeux entourant la sécurité économique des femmes âgées et la reconnaissance de leur statut de citoyennes à part entière, le guide a présenté des actions individuelles et collectives, de même que des revendications qui visent l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et qui apparaissent déterminantes pour les décennies à venir.



Index des ressources

Des formations, des guides et des outils concernant les femmes âgées et la vieillesse

La formation *Ridées mais pas fanées* du Centre des femmes de Montréal-Est/
Pointe-aux-Trembles :

<http://rideesmaispasfanees.ca/Leprojet/tabid/59/Default.aspx>

« Recueil de poésie, témoignages et textes choisis », incluant des capsules vidéo et
radio : <http://rideesmaispasfanees.ca/Accueil/tabid/38/Default.aspx>

L'installation artistique *NOUS, les femmes qu'on ne sait pas voir!* de La Marie
Debout : <http://www.lamariedebout.org/NOUSLESFEMMES/index.html>

L'outil de sensibilisation *Citoyennes à part entière pour toute la vie* de la Fédération
des femmes du Québec : [http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/09/
Citoyennes-%C3%A0-part-enti%C3%A8re-PDF-pour-site-web.pdf](http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/09/Citoyennes-%C3%A0-part-enti%C3%A8re-PDF-pour-site-web.pdf)

Prévenir les pièges financiers de la retraite, Option consommateurs :

[http://www.option-consommateurs.org/documents/principal/fr/File/oc_guide_
finances_retraite_20110413.pdf](http://www.option-consommateurs.org/documents/principal/fr/File/oc_guide_finances_retraite_20110413.pdf)

Guide de préparation à la retraite, Association des retraitées et retraités de
l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) : [http://areq.
qc.net/fileadmin/user_upload/Divers/Bien_planifier_retraite_2010_11_1.pdf](http://areq.qc.net/fileadmin/user_upload/Divers/Bien_planifier_retraite_2010_11_1.pdf)

Guide de la planification financière de la retraite 2010-2011, Question Retraite :
[http://www.questionretraite.qc.ca/cms/assets/documents/Guide2010_FR_form_
web.pdf](http://www.questionretraite.qc.ca/cms/assets/documents/Guide2010_FR_form_web.pdf)

Couple et argent, Où en sommes-nous, ACEF de l'Est :
www.consommateur.qc.ca/acefest

Des guides d'information en matière de retraite

Des organismes ressources

Association coopérative d'économie familiale (ACEF) :
<http://www.consommateur.qc.ca/associ.htm>

Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics
du Québec (AREQ-CSQ) : <http://areq.qc.net/>

Association des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics (AQRP) :
<http://www.aqrp.qc.ca>

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et
préretraitées (AQDR) : <http://www.aqdr.org>

Banques alimentaires Québec :
http://www.banquesalimentaires.org/213-membres_moisson

Bureaux locaux d'aide juridique :
http://www.csj.qc.ca/SiteComm/W2007Francais/Main_Fr_v3.asp

Centres de femmes : <http://www.rcentres.qc.ca/public/centres-de-femmes.html>

Centres d'action bénévole du Québec :
<http://www.fcabq.org/centres-action-benevole.php>

Centres communautaires d'aide juridique : http://www.csj.qc.ca/SiteComm/W2007Francais/Main_fr_v3.asp?niv_select=nous_joinde:centre

Comités logement et associations de locataires au Québec : <http://www.frapru.qc.ca/spip.php?page=comitelogement> et <http://www.rclalq.qc.ca/index.php?z=21>

Fédération des femmes du Québec : <http://www.ffq.qc.ca/>

Option consommateur : <http://www.consommateur.qc.ca/>

Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) : <http://www.rccq.org>

Réseau FADOQ : <https://www.fadoq.ca/accueil/affichage.asp?langue=1&B=1109>

Tables de concertation régionales des aînés : http://www.conseil-des-aines.qc.ca//index.php?option=com_content&task=view&id=128&Itemid=369

Collectif contre la pauvreté : <http://www.pauvrete.qc.ca/sommaire.php3>

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec :
http://www.ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?id=89&langue=fr&navid=6&item_id=22

Des informations gouvernementales

Programme Municipalités amis des aînés :
<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/aines/mada/Pages/index.aspx>

Guide d'information : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/DocReferenceMADA_final.pdf

Programme Allocation-logement : http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/citoyen/situation/faible_revenu/programmes_Allocation-logement.aspx

Régime de rentes du Québec : www.rrq.gouv.qc.ca/retraite
1 800 463-5185

Régimes de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse :
<http://www.hrsdc.gc.ca/fra/sv-rpc/index.shtml>

Ministère de la Famille et des Aînés :
<http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Pages/index.aspx>

Ligne Info-Santé : ligne ouverte 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.
Un seul numéro : 811.

Réseau FADOQ : information sur les différents programmes d'assistance publique.
1 866 668-051

Ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-ABUS (2287)

Ligne Agressions sexuelles : 1 888 933-9007 ou 514 933-9007

Service Canada : information sur les pensions et les allocations de retraite.
1 800 277-9915

Ligne SOS Violence conjugale : 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.
1 800 363-9010 ou 514 873-9010

Ligne SOS Suicide : 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.
1 800 595-5580

**Des lignes
téléphoniques
d'information,
de référence et
d'urgence**

Bibliographie

- AFÉAS (2007). *Du soutien concret pour les personnes âgées et une reconnaissance tangible du travail des aidantes et des aidants*, Mémoire déposé dans le cadre de la Consultation publique sur les conditions de vie des personnes âgées, Ministère de la Famille et des Aînés, Gouvernement du Québec.
En ligne : <http://www.afeas.qc.ca/wp-content/uploads/2007/11/Memoireconsultationaines20071.pdf>, consulté le 18 octobre 2011.
- Attias-donfut, C. (2009). « Les grands-mères au centre des solidarités familiales », dans M. Charpentier et A. Quéniart (dir.), *Viellies et après! Femmes, Vieillesse et société*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 189-205.
- Bernier, N. (2002). *Les seuils de faible revenu (SFR) et les controverses sur la mesure de la pauvreté*, Groupe de recherche Interdisciplinaire en santé, Approches communautaires et Inégalités de santé, Montréal. En ligne : http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/SFR2002LaPresse_2_.pdf, consulté le 10 septembre 2011.
- Caradec, V. (2008). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Édition Armand Colin, Barcelone.
- Caron, A. et R. Fecteau (2008). *Survivre seules : réalité méconnue des femmes de 55 ans et plus vivant seules et à faible revenu*, CSSS de la Vieille-Capitale, Québec.
- Castonguay, C. (2011). *Le point sur les pensions*, Rapport de recherche, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), Montréal.
En ligne : <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2011RP-01.pdf>, consulté le 10 septembre 2011.
- Charpentier, M. (2010). « Inégalités des défis liés au vieillissement », dans Charpentier, M., Guberman, N., Billette, V., Lavoie, J-P., Grenier, A. Olazabal, G. (2010) (dir). *Viellir au pluriel. Perspectives sociales*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 109-114.
- Charpentier, M. et V. Billette (2010). « Conjuguer 'vieillir' au féminin pluriel », dans Charpentier, M., Guberman, N., Billette, V., Lavoie, J-P., Grenier, A. Olazabal, G. (2010) (dir). *Viellir au pluriel. Perspectives sociales*, Presses de l'Université du Québec, Québec, p. 75-88.
- Charpentier, M. et I. Demzuck (2010). « Âge d'or et questions d'argent », dans Manuel de cours *Femmes et vieillissement*, Module 8, Faculté de l'Éducation permanente, Formation à distance, Université de Montréal.
- Charpentier, M. et A. Quéniart (2009). « Quelle place pour les femmes âgées dans l'espace privé et public », dans Charpentier, M. et A. Quéniart (dir.), *Viellies et après! Femmes, Vieillesse et société*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 11-28.
- Charpentier, M. et A. Quéniart (sous la direction de) (2007). *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*. Collection « Problèmes sociaux et interventions sociales », Presses de l'Université du Québec, Québec.
- Collectif (2009). *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec*. Mémoire déposé par 14 groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales du Québec, *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*. En ligne : <http://www.ffq.qc.ca/2009/09/les-femmes-ont-toujours-besoin-du-regime-de-rentes-du-quebec/>, consulté le 15 août 2011.

Conseil des aînés (2007). *La réalité des aînés québécois*. Québec, Conseil des aînés, Gouvernement du Québec. En ligne : <http://www.conseil-des-aines.qc.ca/publications/etudes.asp>, consulté le 10 août 2011.

Conseil des aînés du Québec (2010). *Avis sur l'âgisme envers les aînés : état de la situation*, Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/cda_01-Avis-sur-agisme.pdf, consulté le 10 août 2011.

Conseil du statut de la femme (2011). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Gouvernement du Québec. En ligne : <http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1325.pdf>, consulté le 15 août 2011.

Conseil consultatif national sur le troisième âge (2005). *Vieillir pauvre au Canada*, Collection Aînés en marge, Ottawa, Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux. En ligne : <http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/Collection/H88-5-3-2005F.pdf>, consulté le 11 octobre 2011.

Fédération des femmes du Québec et Alliance de recherche IREF-Relais-femmes (2004). *Réalité du financement des groupes de femmes à caractère ethnoculturel et racisé au Québec*, recherche-action. En ligne : http://www.criec.uqam.ca/Page/Document/textes_en_lignes/realite_financement.pdf, consulté le 4 février 2012.

Fédération des femmes du Québec (2009). *Citoyennes à part entière pour toute la vie*. En ligne : <http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/09/Citoyennes-à-part-entière-PDF-pour-site-web.pdf>, consulté le 11 octobre 2011.

Fordin, M. et L. St-Germain (2010). *Étude du secteur aîné au Centre-du-Québec : Conditions de vie, services et ressources*, Rapport de recherche déposé au Comité de suivi de l'Entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes aînées du Centre-du-Québec 2008-2013, Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ), Centre de recherche sociale appliquée (CRSA).

FRAPPU (2010). *Femmes, logement et pauvreté. Sortir du privé, un enjeu de société*, Montréal. En ligne : http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/146421.pdf, consulté le 15 août 2011.

Gestin, A. (2002). « «Supermamie» : émergence et ambivalence d'une nouvelle figure de grand-mère » *DIALOGUE - Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 158, p. 22-30.

Grenier, A. (2009). « Femmes âgées et fragilité : leur résistance face aux pratiques du système de la santé et des services sociaux », dans Michèle Charpentier et Anne Quéniart (dir.), *Vieilles et après ! Femmes, Vieillesse et société*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 249-269.

L'R des centres de femmes du Québec (2008). *La pauvreté des femmes. Un enfer privé, une affaire publique*, Montréal.

Mc Donalds (2006). « La retraite selon le sexe : le bien-être des femmes et la 'nouvelle' retraite », dans L.O Stone (dir), *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*, Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, p. 149-179.

Ministère de la Famille et des Aînés du Québec (2007). *Les conditions de vie des personnes aînées : un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous*, Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/Consultation_trousse_info.pdf, consulté le 10 août 2011.

Ministère de la Famille et des Aînés du Québec (2008). *Préparons l'avenir avec les aînés*, Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, Gouvernement du Québec. En ligne : http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/rapport_consultation_aines.pdf, consulté le 15 août 2011.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Au féminin... À l'écoute de nos besoins*, Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec. En ligne : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2010/10-730-01.pdf>, consulté le 18 octobre 2011.

Option Retraite, *Guide de la planification de la retraite, édition 2011-2012*. En ligne : <http://www.questionretraite.qc.ca/cms/assets/documents/guide-de-la-planification-financiere-de-la-retraite-2011-2012.pdf>, consulté le 19 septembre 2011.

Quéniart, A. (2007), « Prendre sa retraite avant 65 ans : pourquoi et pour quoi faire ? », dans Charpentier, M et A. Quéniart (dir.), *Vieillesse, retraite et engagement citoyen*, Presses universitaires du Québec, Québec, p. 41-55.

Quéniart, A. (2005), *Retraitées avant 65 ans : regards d'une nouvelle génération*, Montréal, Ville de Montréal/Service aux collectivités de l'UQAM, rapport de recherche.

Rose, R. (2009). « Les femmes âgées et l'égalité économique » dans *Vieilles, et après !, Femmes, Vieillesse et Société*, Montréal, Les Éditions du Remue-ménage, Montréal, p. 225-247.

Statistique Canada (2008). *Premiers résultats de l'Enquête sur les travailleurs âgés*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-646-x/89-646-x2010001-fra.htm>, consulté le 1^{er} avril 2011.

Statistique Canada (2008). *Âge de la retraite selon le sexe*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2008001/sectionm/m-age-fra.htm>, consulté le 8 avril 2011.

Statistique Canada (2008). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/household-menages/slid-edtr/income-revenu-fra.htm#a12> consulté le 1^{er} avril 2011.

Statistiques Canada (2005). *Le Supplément de revenu garanti : qui n'en profite pas ?* En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/051021/dq051021b-fra.htm>

Statistiques Canada (2006). *Le point sur le Supplément de revenu garanti*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090722/dq090722b-fra.htm>

Secrétariat à la condition féminine (2009). *L'égalité entre les femmes et les hommes. Faits saillants*, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec. En ligne : <http://www.centrsa.qc.ca/pdf/2011-CRSA-rapp-aîne.pdf>, consulté le 10 octobre 2011.

The Canadian Federation of Business & Professional Women (2006). *Le revenu des femmes âgées au Canada*, Déclaration de principes. En ligne : <http://www.bpwcanada.com/french/images/pdfs/about/prioritaires/004femmesagees.pdf>, consulté le 1^{er} avril 2011.

Références bibliographiques

Introduction

- 1 Charpentier et Quéniart (sous la direction de) (2007). *Pas de retraite pour l'engagement citoyen*, Collection Problèmes sociaux et interventions sociales, Presses de l'Université du Québec, Québec.
- 2 Mc Donalds (2006). « La retraite selon le sexe : le bien-être des femmes et la 'nouvelle' retraite », dans L.O Stone (dir), *Les nouvelles frontières de recherche au sujet de la retraite*, Ottawa, Statistique Canada, Gouvernement du Canada, p.150.
- 3 Quéniart, A. (2007), « Prendre sa retraite avant 65 ans : pourquoi et pour quoi faire ? », dans Michèle Charpentier, M. et Quéniart, A. (dir), *Vieillesse, retraite et engagement citoyen*, Presses Universitaires du Québec, Québec, p. 41-55.
- 4 Grenier (2009). « Femmes âgées et fragilité : leur résistance face aux pratiques du système de la santé et des services sociaux », dans Michèle Charpentier et Anne Quéniart (dir.), *Vieilles et après ! Femmes, Vieillesse et société*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, p. 249-269.
- 5 Gestin, A. (2002). « «Supermamie» : émergence et ambivalence d'une nouvelle figure de grand-mère » *DIALOGUE - Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, n° 158, p. 22-30.
- 6 Charpentier (2010). « Inégalités des défis liés au vieillissement », dans Charpentier et coll. (dir) *Vieillir au pluriel. Perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, Québec, p.110.

Vieillesse, revenu et retraite

- 1 Conseil des aînés (2007). *La réalité des aînés québécois*, Gouvernement du Québec.
- 2 Conseil du statut de la femme (2011). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Gouvernement du Québec.
- 3 Charpentier et Billette (2010). « Conjuguer 'vieillir' au féminin pluriel », dans Charpentier et coll. (dir) *Vieillir au Pluriel, Perspectives sociales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 55-72.
- 4 Conseil des aînés (2007), Op cit.
- 5 Caradec, V (2008). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*, Édition Armand Colin, Barcelone.
- 6 Quéniart, A. (2005). *Retraitées avant 65 ans : regards d'une nouvelle génération*, Montréal, Ville de Montréal et Service aux collectivités de l'UQAM, Rapport de recherche.
- 7 Statistique Canada (2008). En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-646-x/89-646-x2010001-fra.htm>
- 8 Statistique Canada (2008). En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/pub/71-222-x/2008001/sectionm/m-age-fra.htm>

Vieillesse, revenu et retraite

- 9 Fordin, M. et L. St-Germain (2010). *Étude du secteur aîné au Centre-du-Québec : Conditions de vie, services et ressources*, Rapport de recherche déposé au Comité de suivi de l'Entente spécifique en matière d'adaptation des services et des infrastructures aux besoins des personnes âgées du Centre-du-Québec 2008-2013, Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec (CRÉCQ). Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), p. 7.
- 10 Bernier, N. (2002). *Les seuils de faible revenu (SFR) et les controverses sur la mesure de la pauvreté*, Groupe de recherche Interdisciplinaire en santé Approches communautaires et inégalités de santé, Montréal. En ligne : http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/SFR2002LaPresse_2_.pdf, consulté le 2 février, 2012.
- 11 Charpentier, M. et I. Demzuck (2010). « Âge d'or et questions d'argent », dans Manuel de cours *Femmes et vieillissement*, Module 8, Faculté de l'Éducation permanente, Formation à distance, Université de Montréal.
- 12 Définition d'Andrew Jackson et coll. (2002). L'indice de sécurité personnelle 2002. Ottawa, Conseil canadien de développement social, cité dans Conseil consultatif national sur le troisième âge (2005). *Vieillir pauvre au Canada*. Ottawa, Gouvernement du Canada, p. 7.
- 13 Conseil des aînés (2007). Op cit.
- 14 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) (2011). « La situation financière des aîné-e-s ». En ligne : <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/note-aîne-e-s-web.pdf>, consulté le 2 février 2012.
- 15 Conseil consultatif national sur le troisième âge (2005). Op cit.
- 16 Institut de la statistique du Québec (2008). *Revenu moyen des hommes et des femmes bénéficiaires d'un revenu selon certaines caractéristiques (sexe, âge, type de famille et scolarité)*, Québec. En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/revpart08_tab1.htm, consulté le 20 décembre 2011.

- 1 Charpentier, M. et Billette, V. (2010). Op cit.
- 2 Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). *Au féminin... À l'écoute de nos besoins*, Plan d'action en santé et bien-être des femmes 2010-2013, Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, Québec.
- 3 *Ibid.*
- 4 The Canadian Federation of Business & Professional Women (2006). *Le revenu des femmes âgées au Canada*, Déclaration de principes.
- 5 Statistique Canada (2009). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/survey-enquete/household-menages/slidedtr/income-revenu-fra.htm#a12>, consultée le 1^{er} avril 2011.
- 6 Secrétariat à la condition féminine (2009). *L'égalité entre les femmes et les hommes. Faits saillants*, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Québec, p. 35.
- 7 *Ibid*, p. 36.
- 8 FRAPPU (2010). *Femmes, logement et pauvreté. Sortir du privé, un enjeu de société*, Montréal, p.10.
- 9 *Ibid.*

Quand être
une femme
âgée rime avec
précarité et
pauvreté

- 10 Conseil du statut de la femme (2011). *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Gouvernement du Québec, p.13.
- 11 *Ibid.*
- 12 Secrétariat à la condition féminine (2009). *Op cit*, p. 35.
- 13 Conseil des aînés du Québec (2010), *Avis sur l'âgisme envers les aînés : état de la situation*, Gouvernement du Québec, p. 65.
- 14 Conseil du statut de la femme (2011). *Op cit*, p.17.
- 15 Ministère de la Famille et des Aînés du Québec (2007). *Les conditions de vie des personnes aînées : un enjeu de société, une responsabilité qui nous interpelle tous*, Gouvernement du Québec, p. 6.
- 16 Charpentier et Demzuck (2010). *Op cit*.

Quand être une femme âgée rime avec précarité et pauvreté

Les programmes de retraite au Canada et au Québec

- 1 Statistiques Canada (2006). *Le point sur le Supplément de revenu garanti*. En ligne : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/090722/dq090722b-fra.htm>
- 2 Charpentier et Demzuck (2010). *Op cit*.
- 3 Collectif (2009). *Les femmes ont toujours besoin du Régime de rentes du Québec*. Mémoire déposé par 14 groupes de femmes dans le cadre de la consultation de la Commission des Affaires sociales du Québec, *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*.
- 4 Question Retraite, *Guide de la planification de la retraite, édition 2011-2012*.
- 5 Charpentier et Demzuck (2010). *Op cit*.
- 6 Régime de retraite des groupes communautaires et groupes de femmes. En ligne : <http://regimeretraite.ca/site>
- 7 Rose, R. (2009). « Les femmes âgées et l'égalité économique », dans M. Charpentier et A. Quéniart (dir), *Vieilles, et après! Femmes, Vieillesse et société*, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, Montréal, p. 230.
- 8 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) (2011). « La situation financière des aîné-e-s ». En ligne : <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/note-aîne-e-s-web.pdf>
- 9 Fédération des femmes du Québec (2009). *Citoyennes à part entière*, p. 4.
- 10 Lizée, M. (2011), *Choix gouvernementaux sur la réforme des régimes de retraite : des conséquences pour nous, mais aussi pour nos proches*, présentation PowerPoint dans le cadre de rencontres organisées par le SEUQAM, 24 mars et 14 avril 2011, Montréal.

- 1 L'R des centres de femmes du Québec (2008). *La pauvreté des femmes. Un enfer privé, une affaire publique*, Montréal, p. 7.

Des ressources locales à découvrir

Des luttes à poursuivre au-delà des stratégies individuelles

- 1 L'R des centres de femmes du Québec (2008). *La pauvreté des femmes. Un enfer privé, une affaire publique*, Montréal, p. 35.
- 2 Caron, A. et R. Fecteau (2008). *Survivre seules : réalité méconnue des femmes de 55 ans et plus vivant seules et à faible revenu*, CSSS de la Vieille-Capitale, Québec.
- 3 Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. En ligne : <http://www.ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?langue=fr&id=395&recherche=1>

Annexe 1

Les mesures de la pauvreté

Différents instruments existent pour mesurer la pauvreté au Québec et au Canada. Ils permettent d'évaluer les progrès ou les reculs accomplis grâce aux programmes et aux politiques sociales, et ce, au fil des ans et selon les régions. Ces mesures restent controversées et subjectives, car la pauvreté demeure difficile à mesurer de façon absolue¹.

- Une mesure de la pauvreté est toujours relative et imparfaite parce que la perception de ce qui est nécessaire aux besoins de base d'un individu diffère avec le temps. La mesure de la pauvreté varie aussi selon la société à laquelle on appartient et l'endroit où on vit. Par exemple, doit-on consommer de la viande ou posséder des vêtements chauds pour l'hiver?
- Une mesure ou un seuil de pauvreté est toujours arbitraire, qu'on l'établisse à partir de statistiques sur le revenu ou d'un panier de consommation rempli de produits et de services essentiels, par exemple en déterminant le nombre de rouleaux de papier hygiénique dont une famille de quatre personnes a besoin par semaine.
- Un seuil de pauvreté sert à mesurer le revenu de groupes au sein d'une population. Il ne tient pas compte des besoins des personnes aux prises avec une situation particulière. Certaines circonstances, comme un accident d'automobile ou une maladie, peuvent en effet changer radicalement la situation économique d'une personne et l'amener à vivre dans la pauvreté.

Les trois mesures utilisées au Québec

1. Les seuils de faible revenu de Statistique Canada²

- Il s'agit de la mesure la plus utilisée et la plus ancienne.
- Selon cette mesure, un ménage est considéré comme pauvre lorsqu'il dépense 20 % de plus de son budget que la moyenne canadienne dans trois domaines : l'habillement, l'alimentation et le logement. Un ménage est donc considéré comme plus pauvre s'il dépense plus de 64,7 % de son revenu dans ces trois domaines.
- Selon cette mesure, le Québec a un taux élevé de pauvreté.

¹ Bernier, N.F. (2002). « Les seuils de faible revenu (SFR) et les controverses sur la mesure de la pauvreté », Groupe de recherche interdisciplinaire en santé approches communautaires et inégalités de santé, Montréal. En ligne : http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/SFR2002La-Presses_2_.pdf, consulté le 22 avril 2012.

² L'ensemble des informations sont tirées d'une présentation de Ruth Rose réalisée en 2011, intitulée « Le modèle suédois de lutte à la pauvreté » et offerte à des centres de femmes de la Montérégie.

Les points faibles de cette mesure de la pauvreté :

- Le calcul utilisé donne trop de poids à la première personne du ménage et pas suffisamment à la deuxième. Les seuils sont établis selon le nombre de personnes dans le ménage et varient, par exemple, en fonction du nombre d'enfants.
- Cette mesure ne tient pas compte suffisamment des différents coûts de la vie entre les régions.

2. La mesure des paniers de consommation ³

- Cette mesure est relativement récente et difficile à calculer.
- Cette mesure tente de déterminer le coût d'un panier de consommation pour une personne, un couple ou une famille, selon une grande variété de composantes comme la nourriture, l'habillement, le logement, le transport et les biens et services. Pour chaque ménage, on ajoute des frais de garde et de santé.
- Cette mesure reflète mieux les différents coûts de la vie entre les régions.
- Selon cette mesure, le degré de pauvreté observé dans la population québécoise apparaît moins élevé que lorsqu'on utilise la mesure des seuils de faible revenu présentée ci-haut.

Les points faibles de cette mesure de la pauvreté :

- Cette mesure sous-estime la part dévolue à la deuxième personne dans une famille, surtout lors de l'arrivée du premier enfant dans une famille monoparentale. En effet, 40 % des coûts sont attribués à la première personne.
- Les paniers ne prennent pas en compte certains besoins, tels que les soins dentaires, ou encore l'achat de produits comme du thé ou du café. Le choix des éléments devant composer un panier de consommation de base reste arbitraire.
- Cette mesure ne prend pas en considération les besoins qui peuvent différer entre les régions et varier selon l'endroit où l'on habite⁴.

3 *Ibid*

4 Bernier, N. (2002). « Les seuils de faible revenu (SFR) et les controverses sur la mesure de la pauvreté », Groupe de recherche interdisciplinaire en santé approches communautaires et inégalités de santé, Montréal, p. 5.

3. La mesure de faible revenu⁵

- La moitié de la population possède un revenu supérieur au médian québécois tandis que l'autre moitié a un revenu inférieur. Selon cette mesure, la moitié du revenu médian québécois correspond à un faible revenu. Les familles ayant un revenu de 16 000 \$ et moins sont donc considérées à faible revenu si le revenu médian se situe à 32 000 \$.
- Cette mesure reflète mieux les différences régionales du coût de la vie.
- Selon cette mesure, le Québec a une incidence de pauvreté plus faible qu'avec la mesure des seuils de faible revenu de Statistique Canada.
- Cette mesure est utilisée pour faire des comparaisons internationales.

Les points faibles de cette mesure de la pauvreté:

- Cette mesure sous-estime la part dévolue à la deuxième personne dans une famille, surtout lors de l'arrivée du premier enfant dans une famille monoparentale. En effet, 40 % des coûts sont attribués à la première personne.
- Cette mesure ne met pas en lumière l'appauvrissement qui découle d'une mauvaise conjoncture sociale, car le revenu médian diminue lui aussi lors d'une récession.

⁵ L'ensemble des informations sont tirées d'une présentation de Ruth Rose réalisée en 2011, intitulée « Le modèle suédois de lutte à la pauvreté » et offerte à des centres de femmes de la Montérégie.

Annexe 2

En vrac : des idées et des stratégies d'animation

Les thèmes et stratégies d'animation pourront varier afin de mieux répondre aux intérêts spécifiques des participantes et à leur âge. Certaines femmes, âgées de 45 à 55 ans, voudront probablement réfléchir à leur retraite et commencer à s'organiser en conséquence. D'autres, entre 55 et 65 ans, préféreront peut-être des informations plus techniques et pratiques afin de connaître les régimes gouvernementaux de retraite.

- La perception du vieillissement : les peurs, les acquis des personnes âgées, etc.
- Les inégalités socioéconomiques entre les femmes et les hommes
- La sécurité économique
- Les régimes de retraite
- Les ressources locales pour les femmes âgées en situation de faible revenu
- Les stratégies communautaires ou d'entraide pour mieux vivre malgré ses faibles revenus
- Les revendications à mettre en oeuvre ou les luttes à poursuivre pour assurer la sécurité économique des femmes âgées

Quelques idées de thèmes pour des activités avec les participantes

Quelques stratégies d'animation

- Élaborez un jeu-questionnaire sur un thème de votre choix, par exemple sur les inégalités socioéconomiques entre les femmes et les hommes. Puis, demandez aux participantes de nommer cinq inégalités entre les hommes et les femmes qui ont des impacts sur la précarité économique des femmes.
- Réalisez un « photolangage » en deux temps en vue d'une discussion sur la retraite. Dans un premier temps, demandez aux participantes de choisir une image qui représente un aspect positif de la retraite. Puis animez un échange à partir des images choisies. Dans un deuxième temps, demandez aux participantes de choisir une image qui représente, cette fois-ci, un aspect négatif de la retraite. Puis animez un échange à partir des images choisies.
- Inventez des histoires de cas, des jeux de rôles et des mises en situation. Par exemple, inventez un personnage qui vivra diverses situations. Puis, invitez les participantes à poursuivre son histoire à chaque section du guide. Quelles stratégies ce personnage doit-il adopter pour améliorer sa situation? Où peut-il recevoir de l'information?
- Animez l'atelier « Ma propre histoire ». Pour se préparer à l'atelier, les participantes auront reçu au préalable un questionnaire à remplir à propos de leur situation financière. Lors de l'atelier, proposez aux participantes de réaliser leur budget de retraite. Animez l'atelier en posant des questions à l'aide du présent guide. Soutenez les participantes dans l'élaboration de leur budget de retraite, par exemple en les initiant aux calculateurs de revenus de retraite que l'on trouve sur Internet.
- Animez l'atelier « Choisir ensemble » pour amener les participantes à s'approprier les actions collectives à entreprendre. Identifiez d'abord la situation à changer, puis les groupes sociaux avec lesquels les participantes désirent collaborer. Décidez ensuite collectivement des actions à entreprendre pour atteindre un objectif.



Relais-femmes

110, rue Ste-Thérèse, bureau 301
Montréal (Québec) H2Y 1E6

514 878-1212

relais@relais-femmes.qc.ca

www.relais-femmes.qc.ca

Vous pouvez suivre Relais-femmes
sur Facebook et Twitter